



FÉDÉ - RATIONS

TRAVAUX COMMISSIONS ET ATELIERS

FAITS D'ÉLECTRICIEN ÉLECTRONICIEN.

LOT-DORDOGNE

16-18 Juin 2026

AUX FILS DES ELEC ET TRONIC

INFORMATION - CONVIVIALITE - INSTALLATION - COMMERCE - REPAR.
REPARATION - PARTAGE - INFORMATION - CONVIVIALITE - INSTALLATION



Garance
L'épargne qui résonne avec vous.

FEDELEC
PROFESSION ELECTRICIEN ELECTRONICIEN

PREVACT

U2P
union des entreprises de proximité

COLONGES LA ROUGE

ROCAMADOUR

EcoLogic

Enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

AG2R LA MONDIALE

cnams
FABRICATION & SERVICES

LASCAUT

SARLAT DE CANEDAT

BEYNAC

CAHORS

PADIRAC



SOMMAIRE DES CHAPITRES

1 – INTERPROFESSIONNEL, ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE, ET TECHNIQUES INTER (rvdi,...)

Préfixe numérique : INTE

2 – PROMOTION, COMMUNICATION

Préfixe numérique : PROM

3 – ELECTRONIQUE, COMMERCE ET SERVICES

Préfixe numérique : TCES

4 – ELECTRONIQUE, EMPLOI ET FORMATION

Préfixe numérique : TPAR

5 – ELECTRICITE COMMERCE ET PARTENARIAT

Préfixe numérique : ECOM

6 – ELECTRICITE TECHNIQUE, ET FORMATION

Préfixe numérique : ETEC

7 – SUPPORTS DES ATELIERS

(téléchargeables sur notre site)

Préfixe numérique : ATEL

**Retrouvez ce FEDE-RATIONS
avec ses annexes sur notre site
www.fedelec.fr**

PRÉFACE



Tout au long de l'année les délégués de FEDELEC travaillent en réunions pour assurer une veille sur l'environnement de nos filières et la promotion de nos entreprises. Les contributions locales de chacun donnent une vue d'ensemble des pratiques, des évolutions, des opportunités.

Plutôt que d'en faire une restitution complète pendant notre congrès, nous privilégions à nouveau les débats et les échanges.

Vous trouverez ci-après des sujets retenus pour enrichir et illustrer nos travaux présentés de manière synthétique.

Ils sont complétés par des documents téléchargeables, collectés jusqu'à la date du bouclage de ce cahier, sur le site www.FEDELEC.fr.

Nous remercions très sincèrement tous nos collègues qui ont travaillé tout au long de l'année dans leurs délégations, offrant à FEDELEC et à chacun de nous, une part notable de leur temps professionnel et privé.

Bon Congrès !

Yves LORCH
Président Délégué à l'Electricité

Gilles SAINT-DIDIER
Président Délégué à l'Electronique

Philippe GOJ
Président

INTERPROFESSIONNEL ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE ET TECHNIQUES INTER (RDVI,...)

Préfixe numérique : INTE



EcoLogic

Redonnez vie à votre ordinateur.

**Avec le Bonus Réparation,
bénéficiez d'une réduction
sur votre facture.**



Trouvez
un réparateur
labellisé sur
e-reparation.fr

Dispositif financé par les éco-participations reversées aux éco-organismes.
© Ecologic 2025 - RCS Versailles 487 741 969 - SAS au capital de 96 000 €

Baromètre Santé au travail AG2R LA MONDIALE : comment vont les actifs en 2025 ?

Parce que les mutations du monde du travail ne cessent de s'accélérer, et avec elles, les attentes des actifs en matière de santé, de reconnaissance et d'équilibre de vie, AG2R LA MONDIALE dévoile son premier Baromètre Santé au travail 2025, réalisé avec Occurrence - Groupe Ifop.

En donnant la parole à plus de 2 700 actifs issus de tous les territoires et de tous les secteurs d'activité, cette étude livre un éclairage riche et met en évidence que si une grande majorité d'actifs se déclare en bonne santé, nombre d'entre eux expriment aussi des fragilités. 89 % des actifs se disent en bonne santé physique et 86 % d'entre eux en bonne santé mentale, et 60 % indiquent se sentir reconnus. Néanmoins, pour un tiers de la population active le travail pèse négativement sur leur santé physique (34 %) et mentale (35 %).

L'entreprise, acteur clé du bien-être et du lien social

Ce baromètre fait ressortir neuf grands enjeux liés aux conditions de travail, au statut professionnel ou encore à la situation d'aide de certains salariés qui accompagnent, de manière régulière ou fréquente, un proche en situation de handicap, de perte d'autonomie ou de maladie invalidante.

Découvrez les enseignements clés du Baromètre Santé au travail AG2R LA MONDIALE 2025.

Branchez-vous santé : l'accompagnement prévention pour les branches professionnelles

Dans le cadre des régimes de santé et prévoyance, AG2R LA MONDIALE accompagne les branches professionnelles dans la conception, la mise en œuvre et le suivi d'actions de prévention à destination des entreprises et de leurs salariés.

Ces actions intègrent les spécificités et risques professionnels de chaque secteur d'activité pour répondre au plus proche des préoccupations des métiers.

Pour en savoir plus sur nos offres : <https://www.ag2rmondiale.fr/conventions-collectives-nationales>



cnams FABRICATION & SERVICES U2P



- Affûtage
- Ameublement
- Automobile
- Bijouterie / Joaillerie
- Carrosserie
- Coiffure
- Cordonnerie
- Couture
- Crémateur animalier
- Électricité
- Électronique
- Esthétique
- Facture instrumentale
- Fleuriste
- Fourrure
- Imprimeur
- Métallurgie
- Métiers d'art
- Métiers Ruraux
- Opticiens
- Photographe
- Pressing / Blanchisserie
- Fleuriste
- Professions du chien et du chat
- Prothésiste dentaire
- Pyrotechnie
- Tailleur
- Taxi
- Taxidermiste

Que peuvent faire les prothésistes dentaires quand des mutuelles contractualisent avec des laboratoires chinois pour importer des prothèses à bas coût et les mettre dans la bouche des patients sans leur dire ?

Nous le disons solennellement : la coupe est pleine, et nous ne nous laisserons plus faire, allant vers des formes d'action inédite si rien ne change.

Nous, artisans des métiers de services, nous croyons au travail, nous aimons notre travail et nous lui consacrons souvent plus de 50 ou 60 heures par semaine, y compris le week-end s'il le faut pour nos clients, les Français !

Nous participons au premier chef aux forces vives et productives de la nation, nous voulons travailler, nous n'avons pas peur de beaucoup travailler, mais nous voulons avoir la juste rétribution de notre travail et travailler dans un environnement juste et équitable.

La CNAMS en quelques mots :

La CNAMS rassemble 37 fédérations patronales.

A ce titre, elle regroupe des activités et des métiers très nombreux comme par exemple les métiers de la fabrication, de la sous-traitance, l'ameublement, l'esthétique et la beauté, la coiffure, les métiers de la fourrure, la couture, la bijouterie, la carrosserie, l'automobile, les taxis, les fleuristes, les prothésistes dentaires, les pressings et les blanchisseries, les céramistes, les affûteurs, les électriciens, les cordonniers, les opticiens, les tailleurs, les photographes, les métiers d'art, les métiers ruraux, les professionnels du chien et du chat, les professionnels de l'électromestique et du multimédia, la facture instrumentale...

Fort de cette représentativité et de cette diversité, la CNAMS est aujourd'hui l'organisation patronale de l'artisanat qui regroupe le plus grand nombre de professions.

Ainsi, la CNAMS représente les intérêts de 54% des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers (entreprises exerçant une activité artisanale à titre principale ou secondaire), soit près de 430 000 entreprises qui représentent environ 1,8 million d'actifs, dont 1,1 million de salariés.



Cybersécurité : l'U2P appelle à renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des plus petites entreprises

Le second Baromètre national de la maturité cyber des TPE-PME a été publié par Cyberveilleance.gouv.fr, réalisé en partenariat avec l'U2P, la CPME, et le MEDEF. Cette étude, dévoilée à l'occasion des Assises de la cybersécurité, met en lumière des avancées notables dans la prise de conscience des risques numériques, mais souligne également la persistance de fragilités importantes au sein du tissu économique de proximité.

Les résultats 2025 du baromètre confirment que les TPE-PME progressent dans leur perception des enjeux cyber : 44 % d'entre elles considèrent désormais être fortement exposées aux risques numériques, contre 38 % en 2024.

Elles se montrent également plus confiantes dans leur niveau de protection, 58 % estimant bénéficier d'un bon ou très bon niveau de sécurité, contre 39 % l'an passé. Cette évolution se traduit par une hausse des équipements de protection informatique (antivirus, sauvegardes, pare-feu), une meilleure gestion des mots de passe et une adoption accrue de dispositifs tels que la double authentification.

L'U2P se félicite de cette dynamique positive, signe que les campagnes de sensibilisation commencent à porter

leurs fruits. Pour autant, les données du baromètre rappellent que la maturité cyber des TPE-PME demeure insuffisante.

Près de 80 % d'entre elles reconnaissent ne pas être réellement préparées à faire face à une cyberattaque, et 58 % avouent ne pas savoir en évaluer les conséquences. Ces chiffres illustrent la fragilité d'un grand nombre d'entreprises, souvent confrontées à un triple défi : manque de temps, de moyens financiers, de connaissances et d'expertise technique. Ces trois contraintes sont citées par 6 dirigeants sur 10 comme un frein majeur, tandis que près d'un tiers des entreprises considèrent encore la cybersécurité comme une priorité secondaire.

Face à ce constat, l'U2P réaffirme sa conviction : la cybersécurité doit devenir un réflexe de gestion courante, au même titre que la sécurisation des locaux. Pour y parvenir, les plus petites entreprises doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement de proximité, simple et accessible.

L'U2P plaide notamment pour un renforcement des dispositifs de sensibilisation et de formation, en s'appuyant sur les réseaux consulaires, les organisations professionnelles et les

branches. L'U2P s'attèle au développement de partenariats entre les acteurs institutionnels (Cyberveilleance.gouv.fr, France Num) et les structures de terrain pour diffuser les bonnes pratiques au plus près des entreprises.

Si 6 TPE-PME sur 10 ont déjà engagé des actions de sensibilisation, il reste essentiel d'amplifier l'effort. Comme le souligne l'étude, les entreprises les plus matures sont souvent les plus structurées ou celles disposant de ressources internes dédiées.

L'U2P souhaite que les artisans, commerçants et professionnels libéraux puissent, eux aussi, bénéficier d'un environnement sécurisé et de solutions adaptées à leur réalité quotidienne.

Pour accéder à l'ensemble de l'étude : <https://www.cyberveilleance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/etude-maturite-cyber-tpe-pme-2025>

Spécial Pros Deux offres exceptionnelles MAAF à relayer sans attendre !



Chers Adhérents, Pour vous accompagner dans la protection de votre entreprise et de votre avenir, MAAF Assurances, notre partenaire, lance deux offres professionnelles. C'est le moment idéal pour renforcer votre sécurité, profitez-en...

Offre Spéciale

Multirisques Professionnelle

Du 27 mars au 31 mai 2026

Protéger son activité n'a jamais été aussi simple ! Pendant toute la période, profitez d'avantages exclusifs pour toute nouvelle souscription d'un contrat Multirisques Professionnelle.

Cette offre est pensée pour vous les PRO, qui souhaitez une couverture complète, renforcée et parfaitement adaptée à leurs besoins.

Une opportunité idéale pour sécuriser locaux, matériel, responsabilités et continuité d'activité !



Un accident, une maladie ? On prend la main. Assurance perte de revenus -20%* sur votre cotisation Du 1^{er} avril au 31 mai

Offre Prévoyance

Du 1^{er} avril au 31 mai 2026

Parce que la sérénité n'a pas de prix, nous proposons -20% sur toute nouvelle adhésion à nos solutions de Prévoyance Professionnelle. Cette campagne vise à aider les indépendants et chefs d'entreprise à protéger leurs revenus et leur famille, même en cas d'imprévu.

Une remise forte pour une protection essentielle



INTERPROFESSIONNEL

CHEF D'ENTREPRISE

FORMATION

FAFCEA

A partir du 1er juillet 2026, seuls les organismes certifiés QUALIOPi seront éligibles aux financements FAFCEA.

Les critères de prise en charge sont identiques à l'année passée à savoir 35 €/Heure pour tout stage technique avec une durée maximale de 100 h/par stagiaire et par an.

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS (G.E.)

Le groupement d'employeurs permet de partager des salariés avec d'autres structures du territoire, tout en offrant aux salariés un cadre sécurisé et stable.

Un G.E. est une association ou une société coopérative à but non lucratif qui recrute des salariés pour les mettre à disposition de ses membres.

Les membres peuvent être des entreprises privées (commerciales, artisanales, agricoles, libérales, etc.) ou des collectivités territoriales.

L'objectif est de mutualiser l'emploi et le fonctionnement repose sur une relation triangulaire (un contrat de travail écrit lie le salarié au GE et garantit au salarié l'égalité de traitement avec les salariés où il est mis à disposition).

Une convention de mise à disposition est conclue entre le groupement et les structures utilisatrices. Le groupement s'assure du paiement des salaires et charges sociales, puis refacture le coût de la mise à disposition aux entreprises adhérentes.

Le groupement peut être monosectoriel ou multisectoriel. L'employeur qui le souhaite peut adhérer à plusieurs groupements.

Les avantages pour les entreprises :

- Accès à une main-d'œuvre qualifiée, au moment opportun.
- Mutualisation des coûts de gestion RH et allègement administratif.
- Possibilité de bénéficier d'aide ou de conseils en matière d'emploi ou de gestion RH

Les avantages pour le salarié :

- Obtention le plus souvent d'un CDI, avec un employeur unique.
- Accès à la convention collective du groupement et aux dispositifs d'épargne salariale...

GARANÇE ET LES SOLUTIONS EPARGNE, RETRAITE, ASSURANCE VIE ...

Pour un dirigeant d'entreprise, l'épargne constitue un pilier essentiel d'une stratégie financière durable. En distinguant clairement patrimoine personnel et patrimoine professionnel, le chef d'entreprise sécurise ses actifs tout en optimisant leur gestion.

Plus qu'une simple précaution, l'épargne représente un véritable levier pour consolider la réussite de l'entreprise et préparer l'avenir avec sérénité.

L'assurance vie répond ainsi aux besoins des chefs d'entreprise à la recherche d'une solution d'épargne souple et performante, permettant de préparer la retraite, de transmettre un patrimoine ou encore de sécuriser son capital.

Le PEE (Plan d'Épargne Entreprise) offre, quant à lui, la possibilité au dirigeant et à ses salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal et social avantageux. Il s'inscrit parmi les dispositifs d'épargne salariale pouvant être complétés par un PERCOL (Plan d'Épargne Retraite Collectif), destiné à accompagner une épargne à plus long terme.

Depuis plusieurs années, GARANCE nous accompagne et nous relayons régulièrement leurs informations auprès de nos adhérents.

Ils sont également partenaires de notre Championnat des apprentis.

GESTION DU PERSONNEL

APPRENTISSAGE

Aides à l'embauche d'apprentis au 1^{er} janvier 2026

Le gouvernement vient de relancer par décret du 6 mars 2026 l'aide exceptionnelle pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 8 mars 2026

L'aide exceptionnelle à l'apprentissage est reconduite par le gouvernement, en complément de l'aide unique, pour encourager l'embauche en apprentissage.

- Pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 1^{er} janvier, les entreprises peuvent bénéficier de l'aide unique.
- Pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 8 mars 2026 et dont la date de début d'exécution intervient entre le 8 mars 2026 et avant le 1^{er} janvier 2027, elles peuvent bénéficier de l'aide exceptionnelle.
- Ces deux aides ne sont pas cumulables pour un même contrat et elles ne concernent que la première année d'exécution du contrat.
- L'employeur ne peut pas bénéficier de plus d'une aide pour un même binôme employeur/apprenti et pour la même certification, quelle que soit la taille de l'entreprise.
- Contrats de moins d'un an : le montant de l'aide est proratisé.

Son montant varie de **750 € à 5 000 €**, selon la taille de l'entreprise et le niveau de qualification du diplôme ou titre visé par l'apprenti.

Le contrat d'apprentissage peut être conclu avec des jeunes âgés de moins de 30 ans ou, quel que soit l'âge, pour :

- Une personne reconnue travailleur handicapé
- Une personne ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant l'obtention du diplôme ou du titre objet du contrat
- Un sportif de haut niveau figurant sur la liste du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative

Au plus tard, dans les 5 jours ouvrables suivant le début du contrat d'apprentissage, le contrat accompagné du dossier complet doit être transmis à l'opérateur de compétences (Opco).

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) est chargée du versement de l'aide chaque mois, avant le paiement du salaire par l'entreprise. Elle vérifie ensuite la présence du salarié sur la base de la déclaration sociale nominative (DSN) transmise chaque mois par l'entreprise aux organismes sociaux et peut demander à l'employeur et à l'OPCO toute information complémentaire nécessaire au paiement de l'aide et au contrôle du respect des conditions de son attribution, y compris la transmission des bulletins de paie des salariés concernés.

Les entreprises doivent désormais contribuer au financement de la formation de certains apprentis pour la somme forfaitaire de 750€. Cela concerne les apprentis qui préparent un diplôme ou un titre professionnel de niveau Bac+3 et plus.

(annexe circulaire CNAMS)

RECRUTEMENT

La loi n°2025-989 du 24 octobre 2025 modifie plusieurs dispositions du code du travail afin de faciliter le recrutement des demandeurs d'emploi expérimentés et de soutenir leur maintien dans l'emploi.

De nouvelles dispositions relatives à **l'assurance chômage et à la transition professionnelle** du salarié sont également introduites.

Contrat de valorisation de l'expérience : création

Le contrat de valorisation de l'expérience est un contrat à durée indéterminée conclu entre une entreprise et une personne remplissant certaines conditions
Ce contrat est créé à titre expérimental pour une durée de 5 ans.

Entretien de parcours professionnel : création

Tous les 4 ans, l'entretien de parcours professionnel (EPP) est un rendez-vous obligatoire entre le salarié et l'employeur. L'EPP remplace l'entretien professionnel. C'est aussi une obligation lorsque le salarié revient de certains congés et qu'il n'a bénéficié d'aucun EPP un an avant sa reprise. Cet entretien est consacré notamment aux souhaits d'évolution et aux besoins de formation du salarié.

L'employeur peut être sanctionné en cas de non-respect de cette obligation.

Le EPP porte sur divers éléments:

- les compétences du salarié et les qualifications
- la situation et le parcours professionnel du salarié
- les besoins de formation du salarié
- les souhaits d'évolution professionnelle.
- l'activation par le salarié de son compte personnel de formation

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32040>

(Annexe Circulaire CNAMS)

Reconversion professionnelle : nouveau dispositif

Depuis le 1^{er} janvier 2026, une nouvelle période de reconversion financée par les OPCO remplace les dispositifs Pro-A et Transitions collectives. Elle est destinée aux salariés souhaitant changer de métier en interne ou en externe, sans condition d'âge, d'ancienneté ou de diplôme.

La période de reconversion permet l'acquisition d'une certification enregistrée au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles), d'un CQP (certificat de qualification professionnelle) ou d'un ou plusieurs blocs de compétences. Elle peut aussi servir à l'acquisition du socle de connaissances et de compétences (certificat CléA).

Durant sa période de reconversion, le salarié bénéficiera d'actions de formation. Le cas échéant, celles-ci pourront être réalisées après avoir suivi des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

Le salarié pourra également bénéficier de l'acquisition d'un savoir-faire par l'exercice en entreprise d'une ou de plusieurs activités professionnelles en relation avec les qualifications recherchées, ainsi que d'une VAE (validation des acquis de l'expérience).

La durée des actions de formation sera fixée à 150 heures minimum et 450 heures maximum, réparties sur au plus 12 mois (ces limites ne seront pas applicables pour une VAE ou un certificat CléA).

(annexe circulaire détaillée CNAMS)

Retraite, emploi des seniors et temps partiel du salarié senior

Afin de protéger l'emploi des seniors, de nouvelles mesures favorisent leur reconversion professionnelle et la valorisation de leur parcours.

La loi instaure une obligation pour les branches et pour les entreprises d'au moins 300 salariés de négocier sur l'emploi et le travail des « salariés expérimentés ».

Cette négociation est facultative pour les entreprises de moins de 300 salariés.

Retraite progressive : renforcement des motifs de refus par l'employeur

L'employeur qui refuse au salarié de bénéficier d'une retraite progressive doit désormais davantage motiver son refus.

Ainsi, outre l'incompatibilité entre la durée de travail sollicitée par le salarié et l'activité économique de l'entreprise, ce refus doit aussi être justifié par :

- les conséquences de la réduction de la durée de travail demandée sur la continuité de l'activité de l'entreprise (ou du service) ;
- les difficultés rencontrées pour recruter sur le poste concerné (si les conséquences impliquent un recrutement).

Versement anticipé de l'indemnité de départ à la retraite du salarié en temps partiel

La loi permet désormais à un accord d'entreprise (ou, à défaut, une convention ou un accord de branche) de prévoir la possibilité d'affecter l'indemnité de départ à la retraite au maintien total ou partiel de la rémunération du salarié en fin de carrière.

Le salarié en question doit avoir demandé et obtenu, en accord avec son employeur, le passage à temps partiel ou à temps réduit.

De plus, « si le montant de l'indemnité de départ qui aurait été dû au moment où il fait valoir ses droits à retraite est supérieur au montant des sommes affectées à son maintien de rémunération, le reliquat est versé au salarié ».

Extension des conditions de mise à la retraite pour les salariés seniors

Afin d'encourager l'embauche en CDI de salariés seniors, la mise à la retraite d'office du salarié est désormais possible pour le salarié embauché alors qu'il avait déjà atteint l'âge requis pour bénéficier automatiquement d'une retraite à taux plein.

modification des conditions d'activité antérieure

La loi transpose les dispositions de la convention d'assurance chômage du 15 novembre 2024.

Ainsi, la durée minimale d'affiliation pour bénéficier de l'assurance chômage est réduite à 5 mois pour le demandeur d'emploi, n'ayant jamais bénéficié de l'allocation d'assurance ou n'en ayant pas bénéficié depuis 20 ans.

Pour rappel, cette durée minimale est fixée à 6 mois pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

CSE : fin de la limite des mandats

Afin de préserver l'engagement syndical et de pallier l'absence de candidats, la loi du 24 octobre 2025 met fin à la limite de 3 mandats successifs pour les salariés élus au CSE.

CUMUL EMPLOI RETRAITE

Le 1er janvier 2027, le PLFSS 2027 marquera une révision plus sévère du cumul emploi-retraite. Les travailleurs ne pourront plus exercer tout en touchant une pension, dès le début de l'année prochaine.

ASSURANCE CHOMAGE

modification des conditions d'activité antérieure

La loi transpose les dispositions de la convention d'assurance chômage du 15 novembre 2024.

Ainsi, la durée minimale d'affiliation pour bénéficier de l'assurance chômage est réduite à 5 mois pour le demandeur d'emploi, n'ayant jamais bénéficié de l'allocation d'assurance ou n'en ayant pas bénéficié depuis 20 ans.

Pour rappel, cette durée minimale est fixée à 6 mois pour l'ensemble

Impact sur le bonus-malus d'assurance chômage

Depuis le 1^{er} mars 2026, les licenciements pour faute grave ou lourde ainsi que les licenciements pour inaptitude non professionnelle sont exclus du calcul du bonus-malus d'assurance chômage.

Ce dispositif s'applique aux entreprises de 11 salariés et plus appartenant aux secteurs d'activité ayant un taux de séparation moyen supérieur à 150 %

PASSEPORT PREVENTION

Le Passeport de prévention est le nouveau service numérique de prévention des risques professionnels. Il vise à mettre en relation les travailleurs, les employeurs et les organismes de

formation afin d'assurer la traçabilité des formations en santé et sécurité au travail et de faciliter leur gestion.

Son déploiement se fait de manière progressive auprès de chacun de ses acteurs : Le Passeport de prévention ouvrira son espace déclaratif aux employeurs le 16 mars 2026.

Il permet :

- de regrouper les attestations de formations, certificats et diplômes d'un salarié en santé-sécurité au travail ;
- le partage d'informations entre le salarié, ses employeurs et les organismes de formation ;
- d'anticiper les péremptions et les mises à jour des formations pour maintenir le niveau de compétence à jour du salarié.

Les formations à renseigner dans le passeport de prévention se divisent en 4 catégories :

- les formations obligatoires encadrées par la réglementation ;
- les formations pour des postes de travail nécessitant une autorisation de l'employeur ;
- les formations avec un objectif spécifique prévu par la réglementation ;
- les formations répondant à l'obligation générale de formation de l'employeur.

(Annexe circulaire CNAMS : Passeport de prévention)

<https://passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr/>

Rappel

LES REGISTRES OBLIGATOIRES

L'employeur doit détenir plusieurs registres dans l'entreprise.

Registre unique du personnel : Il doit notamment comporter des mentions obligatoires concernant l'identification des salariés, des stagiaires et des personnes volontaires en service civique, les dates d'entrée et de départ.

Il doit être ouvert **dès l'embauche du 1^{er} salarié**.

Aucune forme spécifique n'est imposée, mais certaines mentions sont obligatoires.

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) :

Le DUERP permet d'identifier, d'évaluer et de prévenir les risques professionnels dans une entreprise. Ce document répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs de l'entreprise.

Les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés doivent être listés et mis à jour dans ce document.

(en annexe fiche sécurité établie par FEDELEC)

Registre des questions du comité social et économique (CSE)

Obligatoire dans toutes les entreprises où est mis en place un CSE

Registre des vérifications électriques

Il permet de regrouper les documents (attestations, consignes, rapports, etc.) concernant les contrôles électriques que l'employeur effectue ou fait effectuer. Il est tenu à la disposition des agents de contrôle de l'inspection du travail.

Registre unique de sécurité incendie

Il est obligatoire pour les établissements recevant du public (ERP), les établissements recevant des travailleurs (ERT) et les immeubles d'habitation. Ce document constitue un pilier de la prévention des risques et un support indispensable pour garantir la conformité réglementaire. Afin de répondre à ces obligations, les établissements doivent s'équiper d'un registre de sécurité incendie conforme, mais également de tout le matériel nécessaire pour assurer la traçabilité des contrôles et la mise en œuvre des procédures de sécurité

Rappel

FIPU : Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure professionnelle

Ce fonds a pour objectif de réduire depuis mars 2024 l'exposition aux risques dits ergonomiques et liés à des contraintes physiques marquées, dans une démarche d'amélioration des conditions de travail et de préservation de la santé des salariés.

Il a été doté pour une durée de 5 ans.

Les entreprises relevant du régime général ainsi que les travailleurs indépendants cotisant à l'assurance volontaire de la branche AT/MP peuvent solliciter des subventions pour le financement d'équipements, de diagnostic ou de formation ; la réalisation d'actions de sensibilisation aux facteurs de risques ergonomiques, aménagements des postes de travail ...

(annexe : détail de la circulaire CNAMS)

GESTION - FISCALITE

Franchise TVA

La franchise en base de TVA allège les obligations fiscales : en effet, avec ce régime, il n'y a aucune déclaration de TVA à faire. En contrepartie, il n'est pas possible de déduire la TVA sur les achats professionnels réalisés pour les besoins de l'activité.

Pour l'année 2026, les seuils de franchise en base de TVA française applicables restent inchangés : La proposition issue de la loi de finances pour 2025 visant à instaurer un seuil unique de franchise en base de TVA de 25 000 € a été abandonnée.

Les factures doivent comporter la mention : "TVA non applicable, art. 293 B du CGI"

(Annexe Tableau des différents taux de TVA)

CVAE : Maintien de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

La loi de finances 2026 maintient la suppression progressive de la CVAE jusqu'en 2030.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un impôt local calculé sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours d'une période de référence. Elle est la seconde composante de la contribution économique territoriale (CET), aux côtés de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Le taux d'imposition de la CVAE en 2026 et 2027 varie selon le montant de chiffre d'affaires.

<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23546>

Rappel

MEDIATION et CGV

Depuis le **1er janvier 2016**, tous les professionnels sont dans l'obligation de proposer à leurs consommateurs une procédure de médiation en cas de litige.

La médiation est gratuite pour le consommateur, seul le professionnel en assume le coût.

Les artisans sont donc concernés par ce dispositif dans le cadre d'un contrat de vente ou de prestation de service auprès de leur clientèle, au travers d'un magasin physique ou en ligne par le biais de leur site internet.

Les professionnels ont l'obligation d'informer les consommateurs sur les coordonnées du ou des médiateurs compétents dont ils relèvent en amont, et également, après introduction de la réclamation préalable par le consommateur à laquelle le professionnel ne souhaite pas donner une suite favorable.

Cette obligation d'information nécessite une adaptation voire même une refonte du site Internet des professionnels et de leurs documents commerciaux (conditions générales de vente, factures, bons de commande et tout autre support approprié.) lesquels doivent afficher, de manière visible et lisible, les renseignements et informations sur le médiateur.

Tout manquement à cette obligation sera passible d'une amende .

En parallèle, les médiateurs ont l'obligation de mettre en place un site Internet dédié permettant l'information sur le processus de médiation, la saisine en ligne, etc...

L'entreprise doit donc désigner un médiateur de la consommation avec lequel elle a signé une convention. FEDELEC peut vous aider dans cette action.

(annexe : circulaire médiation)

FACTURATION ELECTRONIQUE

Elle concerne l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA, c'est-à-dire toutes les entreprises quel que soit le chiffre d'affaires qu'elles réalisent, leur forme juridique ou leur régime d'imposition, y compris les entreprises bénéficiant de la franchise en base, y compris les indépendants ou les professions libérales.

Les micro-entrepreneurs (ou auto-entrepreneurs) sont donc concernés par la réforme. Même une entreprise qui n'émet pas de facture est concernée par la réforme : elle devra être en capacité de recevoir des factures électroniques de ces fournisseurs et pourrait avoir à transmettre des données complémentaires à l'administration.

Les factures entre entreprises françaises devront être transmises obligatoirement sous un format électronique par l'intermédiaire d'un tiers, appelé plateforme agréée.

Pour répondre pleinement aux objectifs de la réforme, la facturation électronique est complétée de la transmission de données à l'administration

Dès le 1er septembre 2026, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille doivent être en capacité de recevoir des factures électroniques à compter de cette date (ex. : de leurs fournisseurs d'énergie, d'accès téléphone ou internet).

L'obligation d'émettre des factures électroniques pour les entreprises établies en France se fera :

- **Le 1^{er} septembre 2026** - pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- **Le 1^{er} septembre 2027** - pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises.

La transmission de données à l'administration (e-reporting) suit le même calendrier.

Pour émettre les factures électroniques, les recevoir et transmettre les données à l'administration, il faut choisir une **plateforme agréée**.

C'est une entreprise privée immatriculée par l'État, c'est-à-dire désignée partenaire de l'administration dans le cadre d'une procédure spécifique, et qui propose des services sécurisés et garantis de facturation électronique et de transmission des données.

<https://www.impots.gouv.fr/liste-des-plateformes-de-dematerialisation-partenaires-pdp-immatriculees-sous-reserve>

Une facture électronique devra :

- respecter un format donné;
- comporter les mentions obligatoires d'une facture sous un format donné dans un champ dédié (par exemple le numéro de SIREN du fournisseur et du client, la date d'émission de la facture, l'adresse complète de livraison du bien ...)
- être transmise au client par l'intermédiaire d'une plateforme agréée, partenaire de l'administration.

Par conséquent, la facturation électronique, comme on peut l'entendre aujourd'hui, sous la forme de facture « papier » scannée, de PDF ordinaire, de document envoyé par mail, ne sera plus conforme à la réglementation.

À compter du **1^{er} septembre 2026**, la mention « *TVA non applicable, art. 293 B du code général des impôts (CGI)* » devra être remplacée par « *TVA non applicable, art. L. 223 et s. du code des impositions sur les biens et services (CIBS)* ». Ce changement résulte de la recodification des règles de TVA dans un nouveau code dédié. Il est recommandé d'anticiper cette évolution, notamment en adaptant dès que possible les modèles de factures. Toutefois, une période de tolérance est admise jusqu'au **31 décembre 2027** pendant laquelle l'utilisation de la référence à l'article 293 B du CGI reste acceptée sur les factures et les documents commerciaux, malgré l'entrée en vigueur du CIBS.

Dans le cadre de la **généralisation de la facturation électronique**, les grandes entreprises et les ETI devront, à partir du **1^{er} septembre 2026**, intégrer 4 nouvelles mentions obligatoires sur leurs factures. Les PME et les micro-entreprises seront concernées à leur tour **à compter du 1^{er} septembre 2027**).

Les mentions sont les suivantes :

- Numéro Siren du client (s'il s'agit d'une entreprise)
- Adresse de livraison des biens si elle est différente de l'adresse du client
- Information relative à la nature des opérations facturées doit préciser si celles-ci consistent exclusivement en des livraisons de biens, exclusivement en des prestations de services, ou en une combinaison des deux
- Mention « *Option pour le paiement de la taxe d'après les débits* » si le prestataire a opté pour le paiement de la taxe d'après les débits

<https://www.impots.gouv.fr/professionnel/je-decouvre-la-facturation-electronique>

<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23208>

RNE : Registre National des entreprises

Le registre national des entreprises (RNE) a été instauré par la loi Pacte de 2019. Ce registre unique et dématérialisé a pour objectif de centraliser et de diffuser les informations économiques et juridiques des entreprises situées sur le territoire français.

L'objectif de cette uniformisation est de favoriser la création d'entreprises et la transparence des acteurs économiques français.

Ce sont les informations transmises via le GUICHET UNIQUE qui alimentent le RNE.

<https://registre.entreprises.gouv.fr/>

[https://infonet.fr/registre-national-des-entreprises /](https://infonet.fr/registre-national-des-entreprises/)

APE : UN NOUVEAU CODE POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Dans le cadre de l'évolution des nomenclatures d'activités française (NAF) et européenne, un nouveau code APE sera attribué à toutes les entreprises inscrites au répertoire Sirene, y compris les micro-entreprises, à partir du 1^{er} janvier 2027.

Dès à présent, toutes les entreprises doivent consulter leur futur code APE pour vérifier si celui-ci correspond bien à leur activité principale. Pour effectuer cette vérification, il faut :

- Se rendre sur le site sirene.gouv.fr,
- Renseigner le numéro SIREN de l'entreprise, à retrouver sur les documents officiels.

ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Les aides

Face à une baisse d'activité ou à des difficultés telles que l'accumulation de créances non recouvrées, les entreprises peuvent être confrontées à des tensions financières importantes. Bercy Infos Entreprises propose un ensemble de recommandations destinées à accompagner les entreprises en difficulté.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/trouver-des-aides-et-des-financements/trouver-des-solutions-pour-son-entreprise-en-difficulte>

APESA offre un soutien psychologique gratuit aux entrepreneurs en souffrance aiguë.

Cette approche, déployée dans de nombreuses juridictions, apporte une réponse humaine aux difficultés des chefs d'entreprise.

<https://www.apesa-france.com/>

CPSTI : Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants

Aide aux cotisants en difficulté (ACED)

Aide financière exceptionnelle (AFE)

Accompagnement départ à la retraite (ADR)

Aide d'urgence

PROCÉDURE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES COMMERCIALES INCONTESTÉES

LOI no 2026-307 du 23 avril 2026 visant à instaurer une procédure simplifiée de recouvrement des créances commerciales incontestées

La loi facilite le recouvrement d'une créance ayant fait l'objet d'une facturation entre commerçants, une procédure simplifiée peut être mise en œuvre par un commissaire de justice, à la demande du créancier, selon les modalités définies aux articles L. 126-2 à L. 126-6. « La créance doit être certaine, liquide et exigible.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053934457>

ATTENTION AUX ARNAQUES notamment sur les organismes de Formation :

Exemple : des individus se font passer pour des représentants d'un OPCO et contactent les entreprises afin de leur demander d'effectuer un paiement immédiat, généralement en les incitant à se connecter à leur espace bancaire pour réaliser un virement instantané.

TRANSPARENCE SALARIALE

Adoptée le 10 mai 2023, la directive (UE) 2023/970 instaure un cadre européen visant à renforcer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes par une plus grande transparence salariale. Elle devra être transposée au plus tard le 7 juin 2026, avec une application attendue à cette échéance, bien qu'un retard en France reste possible.

Elle prévoit notamment :

- l'obligation d'indiquer une fourchette de rémunération dès l'embauche ;
- un droit renforcé des salariés à l'information sur les niveaux de rémunération ;
- l'interdiction des clauses de confidentialité salariale ;
- pour les entreprises d'au moins 100 salariés, un reporting régulier des écarts de rémunération femmes-hommes, avec obligation de correction au-delà de 5 %.

Applicable à toutes les entreprises, cette directive implique une formalisation accrue des pratiques salariales et constitue un levier important pour l'égalité professionnelle.

PLACE DE L'ARTISANAT

L'U2P modernise sa plateforme Créer Reprendre pour mieux accompagner les entrepreneurs

Entièrement actualisée, la plateforme creer-reprendre.u2p-france.fr propose un accompagnement renforcé aux artisans, commerçants et professionnels libéraux qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise, en leur permettant de sécuriser leurs choix économiques et territoriaux dès les premières étapes de leur projet.

La CNAMS a créé une plateforme « Je m'installe comme... » pour accompagner les nouveaux entrepreneurs (créateurs ou repreneurs) dans leurs démarches et les guider vers des réponses adaptées. <https://je-minstalle.fr/>

PROJET DE LOI sur la SIMPLIFICATION

A partir de 2027, l'employeur transmettra au salarié un bulletin de salaire allégé de certaines mentions, qui seront mises à sa disposition de façon dématérialisée.

En matière d'assurances, dans le cadre des dommages aux biens, le projet de loi encadre les délais d'indemnisation des assurés particuliers comme professionnels : six mois maximum à partir de la déclaration de sinistre en cas de désignation d'un expert, deux mois dans le cas contraire (sauf situations particulières). De plus, il étend l'obligation pour les assureurs de motiver leur décision de résiliation unilatérale aux contrats d'assurance des entreprises. Il ouvre enfin aux TPE et PME le droit de résilier à tout moment leur assurance dommage, après le premier anniversaire du contrat. Un décret devra intervenir.

D'autres dispositions intéressent les loyers commerciaux dans le but de mieux protéger la trésorerie des commerçants : principe de paiement mensuel du loyer pour tout preneur qui le demande et limitation du dépôt de garantie à trois mois de loyer.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'intelligence artificielle constitue un levier de transformation progressif pour les entreprises artisanales du secteur électrique et électronique.

Sans se substituer au savoir-faire des professionnels, elle permet d'optimiser certaines tâches à faible valeur ajoutée, d'améliorer la précision des diagnostics et de faciliter la gestion quotidienne (devis en 5 minutes, planification des chantiers, relation client).

Des applications concrètes émergent déjà, notamment en matière de maintenance prédictive, d'optimisation énergétique ou encore d'automatisation des tests en électronique.

Toutefois, son adoption reste conditionnée par des enjeux d'accessibilité, de formation et d'adaptation aux réalités des petites structures.

Dans ce contexte, le rôle de la fédération est essentiel pour accompagner, structurer et sécuriser cette transition.

(annexe : fiche pour Electricien)

Un concurrent ?? Comment s'en servir dans chacun de nos métiers ?

Doit-on se former à l'IA ??

<https://www.youtube.com/shorts/T10LfopsJjw>

<https://www.youtube.com/shorts/CT3jO8agrLg>

<https://share.google/6P0OZBmQEdMZdW0QI>

<https://www.fnac.com/a22212886/Maëlle-Bertrand-Passez-a-la-vitesse-IA-vie-pro-vie-perso-et-etudes>

INTER- METIERS

3E, EQUIPEMENTS ELECTRIQUES, ELECTROMENAGERS.

Les 3E. ménagers et professionnels sur le territoire national, sont financés grâce à l'éco-contribution reversée par ses adhérents.

ECOLOGIC

Toujours présent à nos côtés, il nous a présenté son partenaire BATRIBOX lors d'une réunion avec les élus FEDELEC.

ECOLOGIC participe et contribue à de nombreuses actions et évènements en faveur de la filière du recyclage et des enjeux autour de l'environnement.

ECOSYSTEM

Il obtient le 18 aout 2025 pour 6 ans, l'agrément des pouvoirs publics pour la gestion des batteries usagers, ils se positionne comme un acteur clé dans un marché en pleine expansion.

BATRIBOX

Son réseau compte 33 400 points de collecte en France, et 3 645 adhérents, faisant de BATRIBOX un acteur incontournable pour les professionnels.

BATRIBOX propose des solutions de collecte adaptées à chaque catégorie de piles et batteries

SOREN est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France.

INEC : Institut National de l'Economie Circulaire.

FEDELEC y est adhérente depuis 3 ans .

Il a pour mission de promouvoir l'économie circulaire et accélérer son développement grâce à une dynamique collaborative.

RÉPARATION - RÉEMPLOI

La place consacrée à l'entretien et réparation des objets EEE du quotidien dans le budget des ménages représente :

10% des dépenses en 2025 contre 7% en 1990 ces chiffres traduisent une évolution progressive des usages.

Comprendre et agir pour le réemploi et la réutilisation, donner une seconde vie sont des leviers de l'économie circulaire. Ils permettent d'allonger la durée d'usage des EEE

A découvrir l'observatoire national du réemploi réutilisation :

Lieu de partage et de capitalisation des connaissances

(annexe : bilan 2025 réemploi)

SOMMAIRE DES ANNEXES TELECHARGEABLES

INTE	CHEF ENTREPRISE	Formation	Critères FAFCEA 2026
INTE	GESTION PERSONNEL	Apprentissage	Aides (circulaire Cnams)
		Retraite	Conseils et evolution du dispositif par AG2R
		Recrutement	Parcours professionnel nouveautés
		" "	Reconversion (circulaire Cnams)
		Chômage	Changement rupture conventionnelle (circu.)
		Passeport prévention	Mode d'emploi
		FIPU	Clôture 2025 (ciculaire Cnams)
INTE	GESTION FISCALITE	TVA	Tableau des différents taux
		Salaires	Transparence salariale (circulaire Cnams)
		Code APE	Révision et nouveau code NAF
		Trésorerie	Tout savoir (dossier BPI France)
INTE	INSTITUTIONNEL	CNAMS	80 ans en 2025
		CNAMS	Que le travail paie et stop à la fraude
		U2P	Entreprises de proximité un secteur résilient
		U2P	Les priorités pour les entreprises de proximité
		U2P	Simplification
INTE	INTERMETIERS	REEMPLOI	quelques chiffres
		"	passoport numérique des produits
INTE	I.A.	Intelligence Artificielle	Fiche métiers
INTE	PARTENAIRES	GARANCE	Placement, Epargne, Assurance Vie
INTE	SANTE	Fiches sécurité	DUERP et Foramtions sécurité
		Santé au travail	Baromètre AG2R

CHAPITRE

1

INTERPROFESSIONNEL - ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE – INTERMETIERS

FONDAMENTAUX

Ce document présente certains fondamentaux des principaux sujets traités en commission.
Il a vocation à s'enrichir lors de nos travaux.
L'historique du « Fédé-Rations » n'y est pas repris en intégralité, mais reste disponible.

1	STATUT DU CONJOINT - Cotisations du conjoint collaborateur	
2	SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS - Cotisations --indemnités - Retraite	
3	CHEF D'ENTREPRISE - Statut - Transmission – Formation - chômage	
4	GESTION DU PERSONNEL - Apprentissage –stagiaires - formation - Code travail - Bulletin de salaire - épargne salariale - compte d'activité - Service de santé au travail - document unique – mutuelle - Travail à domicile - organismes	
5	GESTION FISCALITE - Assurances - le bail - Devis – réception travaux – CGV – facturation - Trésorerie - Simplification - Protection des données	
6	MARCHES PUBLICS	
7	SOUS TRAITANCE	
8	ACCESSIBILITE	
9	TYPES D'ENTREPRISES	
10	PLACE DE L'ARTISANAT	
11	INTER-METIERS : ECO-ORGANISMES - RVDI	

**RETROUVEZ TOUS CES FONDAMENTAUX
et les annexes sur notre site : www.fedelec.fr
Avec le FEDE-RATIONS**

1 – STATUT DU CONJOINT

Le statut de conjoint-collaborateur a vu le jour en 1981, grâce à des groupes de travail des commissions, de nombreuses mesures ont amélioré ce statut.

Par la loi Pacte, Le chef d'entreprise a l'obligation depuis octobre 2019 de déclarer l'activité professionnelle régulière de son conjoint ou de son partenaire pacsé dans l'entreprise et le statut choisi par ce dernier auprès du CFE de la CMA ou CCI.

Le décret prévoit que l'exercice ou non par le conjoint du chef d'entreprise d'une activité professionnelle régulière dans l'entreprise et le statut choisi par ce dernier à ce titre constituent des éléments indispensables dans tout dossier de déclaration d'entrepreneur auprès du centre de formalités des entreprises, de même que le statut choisi par le conjoint en cas de déclaration modificative portant mention que ce dernier exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise.

A défaut de déclaration d'activité professionnelle ou du statut choisi, le chef d'entreprise sera réputé avoir déclaré que ce statut est celui de conjoint salarié.

De plus, le conjoint ou le partenaire pacsé du « chef d'entreprise » qui travaille dans la SARL peut opter pour le statut de conjoint collaborateur mais ce statut n'est autorisé qu'au conjoint du gérant associé unique ou du gérant associé majoritaire d'une SARL dont l'effectif n'excède pas 20 salariés.

Afin d'acter son caractère transitoire, le **statut de conjoint collaborateur** est, depuis le 1er janvier 2022, **limité à 5 ans** sur l'ensemble de la carrière professionnelle.

Au bout de 5 ans, si pas de déclaration de changement de statut, passage automatique en statut de conjoint salarié.

Les **concubins** du chef d'entreprise artisanale, commerciale ou libérale peuvent désormais accéder au statut s'ils le souhaitent et bénéficier des avantages relatifs tels que l'accès à une protection sociale et à des droits à la retraite.

Durant de nombreuses années notre commission a défendu le statut du conjoint dans l'entreprise. Nous nous réjouissons de l'avancée de la situation du conjoint au sein de l'entreprise.

COTISATIONS DU CONJOINT COLLABORATEUR

En tant que collaborateur, le conjoint d'un artisan ou commerçant verse des cotisations en matière de retraite et d'invalidité-décès et bénéficie en contrepartie de droits propres. Il s'acquitte aussi d'une cotisation indemnités journalières et peut être indemnisé en cas d'arrêt de travail.

Le conjoint collaborateur est **affilié personnellement** et **verse des cotisations** sociales, en contrepartie de **droits propres**. Ces cotisations sociales sont **déductibles du revenu imposable** du foyer fiscal comme celles du chef d'entreprise (sauf régime fiscal de la micro-entreprise).

Le conjoint collaborateur peut dans certaines conditions racheter des trimestres de retraite.

Les 5 formules de cotisations au titre de la retraite de l'invalidité-décès à choisir en fonction de la situation

Cotisations sans partage de revenus

1. Forfaitaire
 - assiette de cotisation du chef d'entreprise : 100 % de son revenu
 - assiette de cotisation du conjoint : **un tiers du PASS**
2. Sur la base d'un tiers du revenu du chef d'entreprise
 - assiette de cotisation du chef d'entreprise : 100 % de son revenu
 - assiette de cotisation du conjoint : **un tiers du revenu du chef d'entreprise**
3. Sur la base de la moitié du revenu du chef d'entreprise
 - assiette de cotisation du chef d'entreprise : 100 % de son revenu
 - assiette de cotisation du conjoint : **la moitié du revenu du chef d'entreprise**

Cotisations avec partage du revenu

Ces 2 options peuvent **éviter d'augmenter les cotisations sociales** de l'entreprise. En revanche, elles peuvent entraîner une **diminution des droits du chef d'entreprise** qui sont calculés sur la base du revenu partagé cotisé*.

4. Sur la base d'un tiers du revenu du chef d'entreprise
 - assiette de cotisation du chef d'entreprise : 2/3 de son revenu
 - assiette de cotisation du conjoint : **1/3 du revenu du chef d'entreprise**
5. Sur la base de la moitié du revenu du chef d'entreprise
 - assiette de cotisation du chef d'entreprise : 50 % de son revenu
 - assiette de cotisation du conjoint : **50 % du revenu du chef d'entreprise**

suite de ces fondamentaux sur le site : www.fedelec.fr

CHAPITRE
2

PROMOTION COMMUNICATION

Préfixe numérique : **PROM**



23,33%*
C'EST LA PERFORMANCE CUMULÉE EN 7 ANS
LES PERFORMANCES PASSÉES NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES

4,5% c'est la performance du fonds euros des PER Garance en 2024 (net de frais de gestion et hors prélèvements fiscaux)

POUR LE FONDS EUROS DES CONTRATS RETRAITE DE GARANCE (net de frais de gestion)

Va falloir se lever *taux* pour faire mieux que Garance

Avec l'âge tout prend de la valeur, surtout votre épargne.

Et parce que nous n'avons qu'une retraite, mais qu'il existe plusieurs façons de la préparer, Garance vous propose des Plans Epargne Retraite (PER) à partir de 50€ /mois.



★★★★☆ 4,5 sur Google - Janvier 2025

*PERFORMANCE CUMULÉE DU FONDS EUROS DES CONTRATS DE RETRAITE GARANCE: 3,10% EN 2018, 3% EN 2019, 2,75% EN 2020, 2,75% EN 2021, 2,8% EN 2022, 3,5% EN 2023, 4,5% EN 2024.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE - GARANCE, MUTUELLE SOUMISE AUX DISPOSITIONS DU LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITÉ ET IMMATICULÉE AU RÉPERTOIRE SIRENE SOUS LE NUMÉRO 391 399 227 DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ AU 51 RUE DE CHÂTEAUDUN, 75442 PARIS CEDEX 09. GARANCE RETRAITE, FONDS DE RETRAITE PROFESSIONNELLE SUPPLÉMENTAIRE, RÉGI PAR LE CODE DES ASSURANCES, IMMATICULÉE SOUS LE NUMÉRO SIREN 907 943 989 - PHOTOGRAPHIE NON RETOUCHÉE.

Visite de Legrand Campus Paris

Le 5 février dernier, les membres des commissions "ELEC" et "TRONIC" de Fedelec étaient reçus dans le nouveau Legrand Campus Paris à Bagnolet.



A cette occasion Legrand France a présenté, par l'intermédiaire de sa Directrice Commerciale France Madame Christelle ROULET et Adrien ANSELME Directeur Régional, leur showroom des solutions et des innovations entre autres :

- Leurs gammes d'appareillage, notamment l'icône Céline, l'émblématique Art d'Arnould et l'efficace doxie
- Leur approche du Logement Connecté : pilotage de la lumière, des volets, de la température, de la recharge de véhicule électrique, maîtrise des consommations énergétiques ... avec un accent particulier sur notre application Home + Control, véritable catalyseur de notre excellence dans le Smart Home et ses usages.



- Leur nouvelle offre de Gestion Technique du Bâtiment WEZ, particulièrement attractive pour tous les professionnels de l'électricité à l'heure des décrets BACS et Tertiaire qui imposent le pilotage et l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires dès 1000 m²...

...autant de sujets qui ont rendu la journée riche d'échanges et de promesses.

En complément des espaces de présentation des produits, INNOVAL Bagnolet abrite plusieurs salles de formation dédiées au secteur tertiaire et à l'industrie. Elles permettent une approche théorique mais aussi concrète grâce aux espaces ateliers où les professionnels mettent en pratique les compétences acquises.



RETOUR SUR LES SALONS D'OCTOBRE 2025

Salon APS Du 7 au 9 octobre 2025 à Paris

Le Salon APS, rendez-vous incontournable de la communauté "Sûreté & Sécurité", confirme sa dynamique de progression en 2025. L'événement a comptabilisé près de 4800 visites (+5,5% par rapport à 2023) témoignant d'un fort intérêt pour les 126 exposants et les dernières technologies présentées sur le salon.

Avec plusieurs focus comme la cybersécurité, la formation et le recrutement, la vidéo-protection intelligente ou encore les défis économiques de la sécurité privée, le rendez-vous a conforté sa position de plateforme d'échange privilégiée face aux évolutions du marché.



« Au-delà de la croissance du nombre de visiteurs, le Salon APS a pleinement joué son rôle de rassemblement et de moment clé pour la communauté sûreté-sécurité en 2025. Il faut souligner la qualité des profils, la pertinence des exposants et des solutions présentées ainsi que la richesse des conférences et ateliers qui ont rassemblé un très large public. Avec une mention particulière pour la bonne humeur et la convivialité qui sont un marqueur fort du salon. » s'est réjoui Jean-François Sol Dourdin, le Directeur du Salon.

Un programme au cœur des mutations du secteur

L'édition 2025 s'est distinguée par un programme dense et inspirant, plongeant les participants au cœur des grandes mutations de la filière. La convergence des risques « cyber » et « sûreté », notamment autour des réglementations renforcées (NIS2, CRA), a nourri des échanges stratégiques. Les débats ont également mis en lumière l'impact de l'Intelligence Artificielle sur les métiers, les nouveaux défis liés aux risques incendie (batteries, photovoltaïque) et les enjeux de pérennité économique de la sécurité privée.

Lors du Salon APS 2025 à Paris, FEDELEC a confirmé son engagement dans les enjeux de sûreté et de sécurité. Pendant ces trois jours, la fédération a participé aux échanges sur des thèmes clés comme la cybersécurité, la vidéo-protection intelligente, et les défis économiques de la sécurité privée, tout en contribuant aux réflexions sur l'impact de l'Intelligence Artificielle et les nouvelles réglementations (NIS2, CRA).

PRÉVENTICA Bordeaux Du 14 au 16 octobre 2025

La 48^e édition de Préventica a tenu toutes ses promesses. Avec 10244 visiteurs, 412 exposants et 158 conférences, Préventica Bordeaux a réuni l'ensemble de la communauté de la prévention des risques professionnels en un seul lieu et avec une ambition collective : améliorer la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.



Retour sur l'Assemblée Générale de FEDELEC : Entre travail et convivialité

Le 8 octobre 2025, FEDELEC a tenu son Assemblée Générale à Sancerre, en marge d'une journée de convivialité au Château de Guédelon. Cette journée a allié travail et convivialité, avec la présentation des rapports d'activité 2024 des commissions Électricité (ELEC) et Electronique (TRONIC), ainsi qu'une intervention de Laurent Combeau d'AG2R LA MONDIALE, partenaire de FEDELEC, sur l'évolution de la branche des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager, sa démographie, la prévoyance et les prestations. Une occasion de renforcer les liens entre les membres tout en abordant des sujets essentiels pour l'avenir des filières.

Commission Électricien "ELEC" : Innovations et engagements

La commission ELEC a présenté ses principales réalisations pour l'année 2024.

- **Marchés de l'énergie** : Elle a souligné la reconduction de l'adhésion à EDEN, qui joue un rôle important dans le lobbying auprès des parlementaires, ainsi que la participation active à la consultation sur les projets de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de Stratégie nationale bas carbone (SNBC).
- **Pompes à chaleur (PAC)** : Un point fort de cette année a été le plan d'action pour produire 1 million de pompes à chaleur (PAC) en France d'ici 2027, avec une amélioration attendue pour 2025 grâce à des aides financières. FEDELEC continue de soutenir les professionnels de ses filières dans ce domaine.
- **Normes et sécurité** : La commission a souligné la révision de la norme NF C15-100, qui prend en compte les évolutions technologiques et les nouveaux usages.
- La convention entre ENEDIS et FEDELEC a été renouvelée pour 3 ans, renforçant ainsi la formation initiale et la sécurité.
- **Qualification** : La qualification des professionnels évolue, avec un passage sous agrément ministériel pour QUALIFELEC et un essor des qualifications IRVE et solaire photovoltaïque.
- **Promotion** : La commission ELEC a participé à plusieurs salons professionnels et a organisé des congrès, renforçant ainsi la visibilité et l'engagement de FEDELEC.



Commission Électronicien "TRONIC" : Réparation et innovation

La commission TRONIC a présenté des avancées significatives dans le domaine de la réparation et de l'innovation.

- **Partenariats et études** : On note la reconduction du partenariat avec la SACEM et la diffusion des études et rapports de l'ADEME, en lien direct avec les métiers de la filière.
- **Impression 3D et réparation** : Un comité dédié a été mis en place pour actualiser l'étude de 2017 et encourager la réparation via l'utilisation de l'impression 3D, en lien avec la Loi AGECS.



Sécurité en entreprise : les bonnes pratiques à adopter dès aujourd'hui

La sécurité au travail est un pilier de la qualité de vie et de la pérennité des entreprises artisanales. Pour aider les professionnels à prévenir les risques, le FEDELEC propose des fiches techniques claires et opérationnelles. De l'amiante aux troubles musculo-squelettiques, en passant par la prévention du burn-out ou la conduite des PEMP, ces outils permettent d'agir efficacement. Découvrez comment les utiliser pour sécuriser votre quotidien et celui de vos équipes.

<p>LES CHUTES EN HAUTEUR</p> <p>Chutes en hauteur : comment sécuriser les travaux en élévation, avec des équipements adaptés.</p>	<p>CHAMPS ÉLECTRIQUES</p> <p>Champs électromagnétiques : protection contre les risques invisibles mais réels.</p>
<p>LES HABITUDES ÉLECTRIQUES</p> <p>Formations et procédures pour manipuler les installations en sécurité.</p>	<p>PROTECTION CONTRE LES RISQUES DES CHAMPS ÉLECTRIQUES</p> <p>Formations et procédures pour manipuler les installations en sécurité.</p>
<p>LES AMIANTES</p> <p>Amiante : prévention des expositions et bonnes pratiques pour les interventions.</p>	<p>LES RISQUES PSYCHOLOGIQUES</p> <p>Prévention du stress et des risques psychosociaux.</p>
<p>BURN-OUT - ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL</p> <p>Burn-out et stress : repérer les signes et mettre en place des actions préventives.</p>	<p>TRoubles musculo-squelettiques (TMS)</p> <p>Adopter les bonnes postures et postures pour préserver sa santé.</p>
<p>LES RISQUES D'EXPOSITION À L'AMIANTE</p> <p>Amiante : prévention des expositions et bonnes pratiques pour les interventions.</p>	<p>LES RISQUES D'EXPOSITION À L'AMIANTE</p> <p>Amiante : prévention des expositions et bonnes pratiques pour les interventions.</p>
<p>LES RISQUES D'EXPOSITION À L'AMIANTE</p> <p>Amiante : prévention des expositions et bonnes pratiques pour les interventions.</p>	<p>LES RISQUES D'EXPOSITION À L'AMIANTE</p> <p>Amiante : prévention des expositions et bonnes pratiques pour les interventions.</p>

POURQUOI CES FICHES SONT-ELLES INDISPENSABLES ?
 Les artisans sont exposés à des risques variés : chutes, stress, exposition à des substances dangereuses, ou encore accidents de la route. Les fiches FEDELEC, conçues par des experts, offrent des réponses adaptées aux réalités des TPME. Elles permettent de :

- Identifier les dangers spécifiques à chaque métier.
- Appliquer des mesures de prévention simples et efficaces.
- Former les équipes en interne, sans besoin de ressources externes coûteuses.



Chapitre 2

PROMOTION ET COMMUNICATION

Actualités

1 – LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

REVUE

La publication d'une revue papier avec sa Fedelette est maintenue une fois par trimestre. Elle est routée vers les adhérents et abonnés. Elle est également consultable en ligne. Parallèlement 12 numéros de la revue digitale d'une dizaine de pages sont routés mensuellement par e-mailing vers l'ensemble du fichier. Ces parutions, reprennent différentes actualités de nos métiers et de nos partenaires. Elles sont également mises en ligne et visibles sur notre site www.fedelec.fr dans l'onglet « actualités et publications ».

CIRCULAIRES

Les informations de la CNAMS, grilles des salaires des 2 métiers, et autres informations sociales ou fiscales sont reprises sous forme de circulaires et mises en ligne sur le site.

E-MAILING

Grâce à la plateforme BREVO pour laquelle FEDELEC paie un abonnement, sont régulièrement routés sur l'ensemble du fichier les formations à venir, salons ou actualités importantes, en accord avec l'équipe administrative.

2 - LES OUTILS POUR COMMUNIQUER

KAKEMONOS

Les Trois banniers de présentations du FAFCEA, des métiers et missions de FEDELEC d'1,80 m sont dupliqués autant de fois que besoin pour les rencontres locales, congrès et salons professionnels.

DOSSIERS DE PROSPECTION

Sur demande mail ou téléphoniques, des dossiers contenant un bulletin promotionnel d'adhésion, un exemplaire de la revue, quelques fiches sécurité, un récapitulatif des services et missions, sont adressés aux futurs adhérents nous permettant ainsi d'équilibrer nos effectifs en adhésion sur le territoire.

FICHE SECURITE

Tous les ans FEDELEC crée une nouvelle fiche 4 pages envoyée avec la dernière revue de l'année. En 2025 le thème portait sur les formations sécurité.
(fiche en annexe)

3 – LES RENCONTRES

COMMISSIONS – CONGRES

Les commissions ELEC, TRONIC et INTERPRO se sont réunies 2 à 3 fois avant le congrès, en distanciel et en présentiel. Début 2026 les 2 métiers Electriciens et Electroniciens ont été reçus dans le nouveau campus LEGRAND PARIS BAGNOLET.

Cette rencontre a été l'occasion de découvrir un nouvel espace d'exposition et de démonstration.

Le congrès en mai 2025 à MAJORQUE a remporté un vrai succès. Les présentations partenaires et les sorties espagnoles, ont été appréciées par tous !

ASSEMBLEE GENERALE

Fin 2025 les Délégués et Présidents ont été conviés à SANCERRE avec visite des lieux.

SALONS

En 2025, FEDELEC a négocié une présence sur 12 salons professionnels soit 23 jours aussi bien sur les métiers des Electriciens que des Electroniciens et sur la sécurité et santé au travail pour l'ensemble des régions.

Nous remercions Sandra, et nos élus qui acceptent de donner de leur temps pour tenir un stand.

4 – INTERNET

SITE : www.fedelec.fr

Notre prestataire « les Ambassadeurs » a su mettre en place une stratégie de communication efficace et diversifiée sur le web et les réseaux sociaux pour répondre aux besoins de ses adhérents et de ses partenaires.

Le site de la FEDELEC s'impose comme un carrefour d'audience stratégique pour les acteurs de la filière électrique.

Sur l'année 2025, la plateforme a démontré une capacité de mobilisation constante.

- Utilisateurs Actifs (8.600) : Cela représente le nombre de professionnels uniques ayant Inter-agit avec la plateforme.

Pour un partenaire, c'est un bassin de prospects ciblés (électriciens, installateurs).

- Nombre d'événements (59000) : Ce chiffre élevé indique que les utilisateurs ne font pas que passer ; ils cliquent, téléchargent et naviguent activement.

- Durée d'engagement (1 min 00 s) : Une minute de temps d'attention moyen est un indicateur fort de la qualité du contenu consulté.

Les pages de formation sur le site FEDELEC attirent un nombre significatif de visiteurs, avec des durées d'engagement variables. Les formations initiales en électricité et électronique sont les plus consultées, suivies par les formations en sécurité et les ateliers IRVE. Ces données montrent un intérêt marqué pour les formations techniques et de sécurité, ce qui peut guider les futures initiatives de contenu et de promotion sur le site.

RESEAUX SOCIAUX

Facebook, LinkedIn, et X (anciennement Twitter) sont essentielles pour toucher toutes les générations et maximiser notre impact. Elles nous permettent de diversifier notre audience et de renforcer notre communauté en ligne grâce à des contenus réguliers et pertinents.

- Facebook : Avec 930 abonnés il est crucial d'encourager tous les membres de FEDELEC à nous y rejoindre pour renforcer notre visibilité et notre interactivité. Malgré ce

point, Facebook a enregistré plus de 10 000 vues depuis le 1^{er} janvier 2025, témoignant d'un engagement croissant grâce à nos publications, stories et publicités.

- LinkedIn : Cet outil est clé pour atteindre les professionnels, asseoir notre expertise et consolider notre réseau. Nous comptons 576 abonnés sur cette plateforme

La Fédération doit continuer à développer sa communication pour répondre aux besoins de ses adhérents et de ses partenaires et restée active .

Tous les adhérents FEDELEC sont donc invités à suivre, liker, partager, commenter, les pages FEDELEC sur les réseaux sociaux, pour assurer une visibilité maximale.

4 – LES PRODUITS

PROTECTION JURIDIQUE

Rappelons que le contrat « Protection Juridique » COVEA est une option à l'adhésion mais il a été renégocié par FEDELEC avec un tarif qui reste très intéressant (17,30€/mois)

INFORMATION JURIDIQUE

Depuis quelques années la plateforme d'informations juridiques, gratuite pour tous les adhérents, avec son numéro d'appel dédié à FEDELEC, est venue compléter l'accès à la protection juridique. Nous vous incitons à utiliser le plus possible ce service tant pour vos questions d'ordre sociales que fiscales ou juridiques.

SOLIDARITE DECES

Le contrat "solidarité décès" ouvre droit au versement, aux seuls ayants droit légaux, d'une somme de 1.600 € si le cotisant avait moins de 65 ans à la survenance du décès. Il faut que l'entreprise soit à jour de ses cotisations et que la Fédération ait été alertée du décès.

5 – LES SERVICES A L'ADHERENT

RECOUVREMENT DE CREANCES

La plateforme AH3, animée par Véronique LEQUOY, donne toujours satisfaction à nos adhérents avec l'accompagnement du professionnel depuis sa relance devis, jusqu'au suivi des impayés.

MEDIATION

FEDELEC dans le cadre d'un partenariat met à la disposition des adhérents, les services d'un médiateur à la consommation de la SMP.

L'introduction du nom d'un médiateur officiel inscrit sur les listes est requis sur les CGV dès lors que vous travaillez avec un particulier.

ASSURANCES

La convention entre FEDELEC et MAAF ASSURANCES est renouvelée par tacite reconduction. Celle-ci a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre d'actions communes en faveur de nos entreprises, ayant pour objectif le développement, la promotion et la valorisation des entreprises artisanales ainsi que leur mise en relation avec les agences MAAF. (voir annexe)

Les informations de la MAAF sont relayées sur nos différentes parutions

LA FORMATION

FEDELEC propose régulièrement des formations grâce à ses partenaires PREVACT pour la sécurité (habilitation, recyclage), HAGER pour les formations sur les bornes VE, et les constructeurs en BLANC et BRUN (BOSCH ...).

La Fédération propose également des formations Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) sur Paris.

PROM : PROMOTION - COMMUNICATION

SOMMAIRE DES ANNEXES TELECHARGEABLES

PROM	OUTILS	Fiches sécurité	Etat mis à jour	
PROM	COMMUNICATION	Salons	Agenda	
		"	Retour sur salons	
		"	Bilan SONEPAR	
		Site - Réseaux sociaux	Bilan pour 2025	
PROM	PRODUITS	COVEA P.J.	Descriptif convention groupe FEDELEC	
		MAAF Assurance	Convention pour adhérents FEDELEC	
		Mediation	Circulaire aux adhérents	
PROM	RENCONTRES	Championnat	Bilan 33 édition	
		Rencontres	Synthèse AG.	

PROMOTION - COMMUNICATION

FONDAMENTAUX

<p>Ce document présente certains fondamentaux des principaux sujets traités en commission. Il a vocation à s'enrichir lors de nos travaux. L'historique du « Fédé-Rations » n'y est pas repris en intégralité, mais reste disponible.</p>

SOMMAIRE

Pagination

1	-	LES SUPPORTS de COMMUNICATION	
2	-	LES OUTILS POUR AIDER A COMMUNIQUER.....	
3	-	LE SITE INTERNET	
4	-	LES PRODUITS.....	
5	-	LES SERVICES A L'ADHERENT	

**RETROUVEZ TOUS CES FONDAMENTAUX
et les annexes sur notre site : www.fedelec.fr
Avec le FEDE-RATIONS**

1 - LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

BANNERS

Il existe 3 types de banniers : une présente les missions de la Fédération, l'autre les métiers ELEC et TRONIC et la troisième le FAFCEA et son rôle.

Elles peuvent être dupliquées à la demande pour des manifestations dans différents départements et sont utilisées pour équiper le stand FEDELEC lors des salons professionnels.

Un quatrième a été mis en place pour le championnat des apprentis sur lequel figure les logos des partenaires.

LOGO

En 2016 il a été procédé au renouvellement du dépôt de la marque FEDELEC, et de son logo officiel.

Concernant les actions de promotion en faveur de la réparation, le logo et slogan « la bonne opération c'est la réparation » a également fait l'objet d'un dépôt de marque auprès de l'INPI (l'Institut national de la propriété industrielle).

REVUE

Revue « Profession Electricien Electronicien »

La rédaction, la régie publicitaire, et la tenue du fichier de routage ont été confiées à des prestataires extérieurs qui interviennent au gré des parutions.

La Fédé Lettre rend compte des actions des délégués sur le terrain

Depuis Automne 2020 des revues digitales mensuelles sont mises en ligne sur le site FEDELEC et envoyées au fichier en parallèle des numéros de la revue « papier ».

Une édition papier par trimestre est maintenue pour les adhérents et abonnés.

CIRCULAIRES

Elles sont classées par thèmes (social, fiscal, grilles de salaires ...); elles se retrouvent en ligne sur le site www.fedelec.fr.

2 – DES OUTILS POUR AIDER À LA COMMUNICATION

DOSSIERS DE PROSPECTION

FEDELEC a généralisé les dossiers de présentation et de prospection sur l'ensemble du territoire national.

Les plaquettes permettent d'accueillir des compléments d'informations, plus particulièrement adaptées au public auxquelles elles sont destinées avec l'offre de première adhésion à un tarif privilégié.

Le dossier comprend quelques exemples de fiches sécurité, un exemplaire de la revue.

Une nouvelle fiche de santé sécurité au travail est créée chaque année.

Un récapitulatif de toutes ces fiches est en ligne. La demande de ce dossier peut se faire directement par le site.

E-MAILING

La communication par e-mailing est généralisée.

Des modèles différents sont utilisés selon le type de message :

- annonce et relance des stages
- mise en ligne des circulaires
- invitations aux salons
- messages d'alerte

FEDELEC communique par mail vers l'ensemble de son fichier en relayant les différentes infos provenant de la CNAMS ou de l'U2P.

GESTELEC

Il contient un historique des contacts depuis 2012.

Cette base de données depuis sa création a emmagasiné un nombre considérable de fiches.

Toutes les formations suivies par chacune des entreprises inscrites y sont répertoriées.

Du fait de la RGPD, le fichier n'est pas transmis à l'extérieur.

Par contre, il permet aussi de faire des enquêtes, des bilans pédagogiques, et le suivi des actions de formation jusqu'à la facturation.

FORMATION DES DELEGUES

Le module sur « la connaissance des services de FEDELEC » a été enrichi. De nouvelles sessions peuvent être programmées soit à l'initiative de la fédération, soit à la demande des délégués et élus.

C'est un outil de présentation qui peut aider à argumenter tant auprès des prospects que des adhérents qui souhaiteraient s'impliquer davantage dans les structures FEDELEC et bien nous connaître.

suite de ces fondamentaux sur le site : www.fedelec.fr

CHAPITRE
3

ÉLECTRONIQUE COMMERCES ET SERVICES

Préfixe numérique : TCES



ecosystem va un cran plus loin dans le processus de simplification des démarches liées au Fonds Réparation !



Nous avons conscience que le suivi administratif des dossiers de demande de remboursement de Bonus Réparation liés au label QualiRépar peut représenter une charge de travail au quotidien.

Après plusieurs évolutions pour simplifier ces démarches (information des marques, accompagnement dédié), ecosystem permet aujourd'hui aux réparateurs labellisés d'envoyer leurs dossiers de remboursement directement via une API intégrée à leur système de comptabilité, facturation ou SAV.

Concrètement, la mise en place est très simple : nous vous transmettons

un document détaillant le protocole qui permettra d'assurer le transfert des données de votre environnement de travail vers le système informatique de validation des remboursements de ecosystem. Vous disposez ensuite d'un accompagnement personnalisé, dans un environnement de test sécurisé pour bénéficier du service.

Résultat, vos demandes de remboursement et justificatifs sont directement transmises à ecosystem sans ajouter d'étapes pour que vos dossiers QualiRépar soient traités, ou sans devoir passer par la plateforme.

Aujourd'hui dans un contexte de dématérialisation des factures, vous êtes peut-être en phase d'adaptation de vos systèmes pour répondre à ces nouvelles obligations. Certainement le moment opportun pour intégrer le suivi de vos dossiers par API ! ■

Les équipes ecosystem sont à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner.

Vous pouvez vous adresser à :
contact.reparateurs@ecosystem.eco



Chapitre 3

ELECTRONIQUE : COMMERCE ET SERVICES

Actualités

1 - COMMERCE et CONSOMMATION

Bilan 2025 du marché de l'électroménager :

- MDA rachète la marque FAURE au groupe Electrolux
- **Pro&Cie** devient une nouvelle entité au sein de groupe Findis en gardant sa particularité ; image et son réseau, il devient **FINDIS PRO**. Mise en commun de la logistique et de ses camions pour les magasins Pro&Cie. L'Eco participation est en supplément du prix contrairement aux magasins du groupe FINDIS.
- Findis met en place un réseau de réparateurs « **REpar** » au coût 30€/mois. Il est réservé au réseau EXTRA pour l'instant. <https://reseau-repar.fr>

Le marché français de l'électronique et IT grand public en hausse de 0,8% en 2025.
(SECIMAVI 18/02/2026)

En 2025, le marché français de l'électronique et de l'IT grand public enregistre une légère croissance de +0,8 % en chiffre d'affaires, malgré une baisse des volumes de ventes, selon Nielsen IQ et le SECIMAVI.

La croissance est principalement portée par les secteurs de l'informatique (+6,1 %) et des télécoms (+1,2 %), avec une accélération notable au dernier trimestre. Le renouvellement des équipements et l'intérêt pour les terminaux intégrant l'IA soutiennent cette dynamique.

En revanche, l'électronique grand public (audio et vidéo) recule, avec une baisse du chiffre d'affaires plus marquée que celle des volumes, traduisant une perte de valeur. Les innovations présentées au CES 2026 pourraient toutefois favoriser une reprise en 2026.

le marché du GEM, stable en volume, a reculé de 4,5% en valeur
(*Néomag : le 13 février 2026 par Alexandra Bellamy*)

Cette baisse s'inscrit dans un contexte général de ralentissement de la consommation et s'explique surtout par la crise persistante de l'immobilier neuf, fortement lié aux ventes d'appareils encastrables. Le retard de construction de logements aurait privé le marché de près d'un million d'appareils potentiels sur trois ans.

L'encastrable, particulièrement dépendant du secteur immobilier, recule nettement et perd du poids au profit de la pose libre. Les prix moyens baissent également (372 € en moyenne), notamment sous l'effet du succès des marques de distributeurs, une spécificité française.

Toutes les grandes familles (cuisson, lavage, froid) sont en recul en valeur, la cuisson étant la plus touchée. Toutefois, certains segments tirent leur épingle du jeu : réfrigérateurs multi portes, sèche-linge pompe à chaleur, tables de cuisson avec hotte intégrée ou finitions mates. Les appareils économes en énergie et connectés séduisent également les consommateurs.

Enfin, les évolutions démographiques ouvrent des perspectives pour les appareils de petite capacité. Pour 2026, les prévisions restent prudentes, avec l'espoir d'une reprise de l'immobilier et un marché du GEM attendu autour de -2 %.

En 2025, le marché du PEM gagne encore 2,9% en valeur et franchit un nouveau cap (Néomag 13/02/2026)

Il fait partie des rares segments des équipements de la maison en croissance, porté par l'innovation et une montée en gamme (prix moyen à 72 €). Les promotions restent structurantes, notamment lors du Black Friday, avec 21 % des ventes réalisées en promotion.

L'entretien des sols demeure la locomotive du marché (+9,2 %), représentant près d'un tiers du chiffre d'affaires. Les aspirateurs laveurs (+66 % en valeur) et les robots aspirateurs laveurs (+28 %) tirent fortement la croissance, aux côtés des aspirateurs balais. Le confort domestique bondit de 29,5 %, soutenu par les fortes chaleurs, avec des hausses marquées des ventilateurs (+74,5 %), climatiseurs (+85 %) et machines à glace (+143 %).

D'autres segments se distinguent : les airfryers restent dynamiques (+9 %), les blenders progressent (+16,6 %), les machines à expresso manuelles explosent (+53 %) tandis que les modèles automatiques reculent légèrement. Les appareils de cuisson conviviale (raclette, plancha) sont également en hausse.

Pour 2026, une croissance d'environ +2 % est attendue, toujours soutenue par l'innovation et les catégories les plus dynamiques.

Les canaux de distribution qui ont performé en 2025

En 2025, le marché de l'électroménager reste stable (9,8 milliards €), avec un PEM en hausse (+2,9 %) et un GEM en recul (-4,5 %).

Les GSS consolident leur position, notamment sur le PEM (+7 % de CA), tandis que les GSA perdent des parts. Les ventes online progressent pour le PEM (31 %) mais restent limitées pour le GEM (22 %). Les cuisinistes subissent le recul de l'encastrable lié au marché immobilier.

BRANDT

Fragilisé par des pertes récurrentes et la concurrence internationale, le groupe Brandt a été placé en redressement judiciaire avant d'être liquidé en 2025, malgré plusieurs tentatives de relance et d'investissements depuis 2014. Cette situation a entraîné la suppression d'environ 700 emplois. Parmi 36 offres de reprise, le tribunal de Nanterre a retenu celle du groupe CAFOM, qui rachète les marques Brandt (De Dietrich, Sauter, Vedette) ainsi que les brevets, stocks et pièces détachées, pour un montant de 18,6 millions d'euros.

(Néomag le 2/10/2025 et 11 /12 2025 -Les Echos Cl. Briard le 13 /3/2026)

Leboncoin et Neat sécurisent l'achat d'occasion contre la panne

Un modèle pionnier de protection embarquée qui simplifie l'achat de produits électroniques et électroménagers d'occasion.

Leboncoin, 2ème site e-commerce en France et leader sur le marché de l'occasion, s'associe à Neat, Assurtech française spécialiste de l'assurance embarquée, pour lancer une innovation inédite en Europe : la Protection Panne.

Grâce à ce partenariat, les acheteurs bénéficient désormais d'une couverture intégrée sur les produits multimédia (téléphones, consoles, etc.) et électroménagers d'occasion.

Une innovation née d'un constat clair : près d'un Français sur deux renonce encore à l'achat d'occasion par peur d'une panne (étude OpinionWay pour leboncoin, octobre 2025). Ce modèle, déployé à grande échelle, constitue une première en France pour les ventes entre particuliers de biens non reconditionnés et marque une avancée majeure pour renforcer la confiance dans le marché de la seconde main.

2 - REPARATION

REPAR'ACTEURS

La CMA développe le label Répar'Acteurs afin de valoriser et de professionnaliser les artisans de la réparation. Les artisans versent à la CMA une contribution de 150 € pour une durée de trois ans (soit 50 € par an) pour obtenir la labellisation Répar'Acteurs. Prochainement, plusieurs campagnes d'emailing seront envoyées aux entreprises devant renouveler leur label Répar'Acteurs.

Amendement TVA réduite pour les activités de réparation (courrier FEDELEC)

La mesure vient d'être sortie du budget par le gouvernement avec l'usage du 49-3, et elle ne figurera pas dans le texte final. FEDELEC avait pourtant soutenu l'idée jusqu'au plus haut niveau avec un courrier aux ministres. Les démarches auprès de L'Assemblée Nationale se poursuivent.

QUALIREPAR

Nos demandes en 2025 :

1. Simplification administrative du processus de labellisation

- Exigences excessives en matière d'information préalable
- Volume disproportionné de justificatifs à fournir
- Obligations contraignantes relatives à la preuve d'information du personnel

2. Prise en charge financière du dispositif :

- La prise en charge intégrale du coût de labellisation, afin de garantir sa gratuité pour les réparateurs
- La prise en charge des frais administratifs et financiers supportés par les réparateurs QualiRépar, à hauteur de 2 € par demande de remboursement.
- La facture en bonne et due forme (200€ HT soit 240€ TTC)

3. Harmonisation des éco-organismes

- Plateforme unique regroupant ECOLOGIC et ECOYSTEM

4. Renforcement de la formation professionnelle continue

- Développer des **formations continues dispensées par les constructeurs** à destination des artisans et de leurs salariés, afin de maintenir un haut niveau de compétence technique.

5. Accès à la documentation technique

- Schémas des cartes électroniques détaillés,
- Liste des codes pannes

6. Allègement des audits de suivi

- Nombre trop important de justificatifs demandés
- Redondance de certaines pièces déjà fournies (ex. : diplômes).

7. Renforcement de la communication

- Campagnes de communication d'envergure, notamment à la télévision pour une meilleure visibilité du dispositif auprès du grand public.

Le chemin de croix pour se labelliser s'éclaircit.

En effet, ECOSYSTEM et ECOLOGIC ont repensé et remanié drastiquement le parcours de labellisation, en tenant compte des remontées et doléances que les membres de la Commission Tronic FEDELEC leur avaient communiqués lors du dernier Congrès en 2025. Les 3 organismes de contrôle qui étaient : Afnor, SGS et Bureau Véritas ont été remerciés. Un but avéré : labéliser le plus d'entreprises artisanales !

Évolutions du référentiel QualiRépar

A partir du **23 mars 2026**, le référentiel QualiRépar évolue afin de rendre la labellisation **plus simple et plus accessible** à l'ensemble des réparateurs professionnels, en particulier aux artisans et petites structures de FEDELEC.

Ces évolutions garantissent le maintien des obligations réglementaires, et une labellisation transparente et non discriminatoire.

Ce qui change avec le nouveau référentiel :

- Généralisation de l'audit documentaire à l'ensemble des réparateurs, quel que soit le code NAFA ou la taille de l'entreprise
- Simplification et clarification des attendus lors de l'audit, avec la suppression de certains critères non essentiels à l'évaluation de la qualité professionnelle d'un réparateur, tels que la qualité de la connexion internet
- Réduction du nombre de pièces justificatives
- Introduction d'une exigence d'ancienneté minimale de 12 mois pour toute nouvelle démarche de labellisation

Les bénéfices pour les réparateurs sont concrets :

Une réduction du temps de labellisation

Une baisse du coût de labellisation pour 3 ans de 200€ H.T. à **100€ H.T. par site**

Valorise le professionnel auprès des consommateurs.

Arrivée du nouvel organisme chargé de la labellisation : ROZO

ROZO rejoint le dispositif QualiRépar pour assurer la gestion des labellisations.

ROZO est une PME spécialisée dans l'accompagnement des entreprises sur l'environnement, l'efficacité énergétique et la décarbonation. Depuis sa création en 2010, ROZO a mis en place ou déployé des systèmes de certifications énergétiques, labels et référentiels techniques sur-mesure notamment sur d'autres filières REP.

A compter du 23/03/2026, cet organisme prendra en charge :

- Les dossiers de labellisation des nouveaux réparateurs entamant une démarche de labellisation
- Les audits de renouvellement
- A terme, les audits de suivi

Une communication complémentaire vous informera prochainement des modalités d'organisation des audits de renouvellements.

Un accompagnement renforcé : l'équipe support QualiRépar est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre démarche de labellisation : [mail support@label-qualirepar.fr](mailto:support@label-qualirepar.fr)

FONDS REPARATION des D3E

Bilan à la fin de l'année 2025 :

- **1 903 594** réparations bénéficiant du Bonus Réparation
- **1236** entreprises labellisées
- **3206** fiches métiers

Top 5 des équipements les plus souvent remboursés :

1. Téléphone portable
2. Lave-linge
3. Lave-vaisselle
4. Ordinateur portable
5. Four encastrable

En décembre 2025, **58 756 284 €** de bonus ont été distribués, soit **54,49 %** des **API**

LE COLLECTIF DES REPARATEURS DE GROS ELECTROMENAGERS

Il est composé de BOULANGER, ENVIE, FEDELEC, FNAC-DARTY, La Compagnie du SAV, MURFY et SPAREKA.

BUT, CONFORAMA et EMM JUNG ont rejoint le collectif, ajoutant ainsi une grande enseigne et une PME à la liste des réparateurs qui constituent ce collectif.

Seule FEDELEC représente les petites entreprises de réparations.

Merci à nos délégués, Gilles SAINT-DIDIER (titulaire) et Patrick BRIALLART (suppléant).

JOURNEES NATIONALES DE LA REPARATION (JNR)

Les Journées Nationales de la Réparation qui se tiendront du jeudi 15 octobre au dimanche 18 octobre 2026 permettront à nouveau cette année de mettre en avant la réparation au sein de petites entreprises.

3 - S.A.V.

RECONDITIONNÉ

Objet neuf, d'occasion et reconditionné : quelles différences ?

Un objet d'occasion se distingue aisément d'un bien neuf. Vous achetez un objet neuf quand vous en êtes le premier consommateur à être propriétaire du bien.

Si vous faites l'acquisition d'un objet ayant précédemment été acquis par au moins une personne, cet objet est considéré comme un bien d'occasion, qu'importe son état.

Un objet reconditionné est également un produit de seconde main, mais contrôlé et réparé si nécessaire, avant d'être remis en vente.

À savoir : Le décret du 17 février 2022 encadre l'usage de l'appellation « reconditionné » en précisant que seul un appareil ayant « subi des tests portant sur toutes ses fonctionnalités afin d'établir qu'il répond aux obligations légales de sécurité et à l'usage auquel le consommateur peut légitimement s'attendre » peut y prétendre.

ASWO

ASWO International est aujourd'hui un de nos partenaire bien connu, notamment en électroménager et en électronique. Avec une large disponibilité de pièces détachées et des services pensés pour le quotidien, ASWO nous aide à travailler plus simplement et efficacement.

Même après votre départ à la retraite, rien ne vous empêche de continuer à profiter des services ASWO en gardant un statut d'auto-entrepreneur. C'est une solution souple pour rester actif, à votre rythme, tout en conservant l'accès aux pièces détachées et aux ressources techniques.

En complément, la solution Protechneed, développée par ASWO, est une plateforme de mise en relation qui vous propose des interventions techniques près de chez vous, dans vos domaines de compétence. Ces missions sont proposées par des donneurs d'ordre reconnus

tels que Samsung, Solvarea, Hendi, Miele, Smeg ou encore Electrolux, et le réseau continuera de s'élargir avec l'arrivée d'**IKEA** à partir d'octobre 2026.

Vous recevez des demandes adaptées à votre profil et vous êtes entièrement libre de les accepter ou non, selon vos disponibilités, et ce, sans aucune prospection. Ce service vous permet ainsi de compléter votre activité en toute liberté, en choisissant des interventions adaptées à vos envies, tout en profitant d'un apport régulier de demandes qualifiées, même à la retraite.

IMPRESSION 3D et REPARATION :

Faisant suite à l'étude menée par l'ADEME à laquelle, entre autres, FEDELEC a participé, un nouveau décret visant à compléter la loi AGEC en favorisant la réparation à l'aide de pièces reconstruites en impression 3D est en cours de validation.

Il devrait être publié dans le courant de l'année pour une entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2027.

Il permettra de réduire la mise au rebut d'appareils pour des raisons aussi futiles qu'un petit bout de plastique plus livrable par le fabricant en légitimant la pratique et en obligeant les constructeurs à fournir **les plans 3d** ou à défaut de justifier leur refus.

ADEME : Indice de durabilité/réparabilité

Nous signalons la présence d'Anne-Charlotte BONJEAN Coordinatrice pôle durabilité et ressources Service Ecoconception et Recyclage de l'ADEME, lors de notre dernière commission.

Elle a accompagné le dernier Groupe de travail transversal le 19 janvier 2026 mettant fin aux travaux d'établissement des indices de réparabilité de **4** nouvelles catégories de produits qui sont : les enceintes connectées, les sèche-cheveux, les robots culinaires et les vélos à assistance électrique, auxquels FEDELEC a activement participé. En suivra la rédaction d'un nouvel arrêté soumis à consultation publique et européenne pour une mise en application début 2027.

4 - ANTENNES - OPERATEURS

DEPLOIEMENT DE L'ULTRA HAUTE DEFINITION/4K EN FRANCE

La commission TRONIC a répondu à une consultation publique de L'ARCOM en juin 2025. Cette consultation portant sur l'usage des ressources radioélectriques affectées à la diffusion en métropole de services de télévision par voie hertzienne terrestre.

Nous avons surtout réaffirmé l'importance d'une diffusion en TNT du fait de sa gratuité d'une part, de son faible impact écologique d'autre part. Mais, la commission a surtout argumenté la nécessité d'évolution de la TNT vers l'Ultra Haute Définition/4K.

A la suite de la consultation, mais aussi, par suite du retrait du groupe Canal +, l'Autorité a publié, en juillet 2025, une étude d'impact présentant les différents scénarios possibles d'utilisation de la ressource disponible après avoir évoqué la situation actuelle de l'offre TNT.

[https://www.arcom.fr/sites/default/files/2025-](https://www.arcom.fr/sites/default/files/2025-07/Etude_d%27impact_Juillet2025_VersionPubliquefinale_0.pdf)

[07/Etude_d%27impact_Juillet2025_VersionPubliquefinale_0.pdf](https://www.arcom.fr/sites/default/files/2025-07/Etude_d%27impact_Juillet2025_VersionPubliquefinale_0.pdf)

Une majorité des 40 contributeurs à la consultation publique, s'accordent au fait que les formats améliorés UHD ou HD-HDR apportent une meilleure expérience des téléspectateurs grâce à une qualité d'image très immersive. Ces formats sont considérés comme répondant à

une attente croissante du public, en cohérence avec l'évolution des équipements et des usages audiovisuels.

Afin que le déploiement en UHD soit des plus efficace, une préférence est exprimée pour une réutilisation des fréquences du multiplexe R3, compte tenu de sa meilleure couverture du territoire, plutôt que celles du R9. Les diffuseurs plaident pour une large couverture en déployant sur 1626 sites, soit 95% du territoire, comme les autres multiplex.

ARCOM

L'ARCOM a menée du 30 avril au 13 juin 2025, une **consultation publique** portant sur l'usage des ressources radioélectriques affectées à la diffusion en métropole de services de télévision par voie hertzienne terrestre.

Consultation à laquelle FEDELEC a répondu. L'autorité a publié les contributions qui lui ont été adressées dans leurs versions non confidentielle.

Ces contributions sont consultables à l'adresse ci – dessous :

<https://www.arcom.fr/vos-services-par-media/consultations-publiques/etude-dimpact-sur-usage-des-ressources-radioelectriques-affectees-la-diffusion-en-metropole-de-services-de-television-par-voie-hertzienne-terrestre>

L'Autorité a par la suite réalisé une étude d'impact, conformément à l'article 31 de la loi du 30 septembre 1986, afin d'apprécier la situation économique du secteur. Celle-ci contribuera à éclairer la décision qui sera prise par l'ARCOM sur le lancement immédiat ou différé d'un appel à candidatures.

Un communiqué de presse du 19 septembre 2025 reporte le lancement de la procédure relative à l'attribution des fréquences de la TNT disponibles. Ceci du fait que la situation économique du marché publicitaire n'est pas favorable dans un contexte d'érosion de la consommation télévisuelle. Décision a été prise de reporter cette procédure de 2 ans à compter du 6 juin 2025.

5 G BROADCAST – LA TNT EN MOBILITE

La 5G Broadcast est une technologie de diffusion de la TNT pour la téléphonie mobile. Elle permet de regarder la télévision sur un smartphone de nouvelle génération, sans nécessiter de carte SIM ni connexion wifi, pour recevoir un signal d'image de qualité avec une très faible latence.

La 5G Broadcast préfigure la future TNT nomade, complémentaire à celle diffusée sur les téléviseurs, dans les foyers.

D'ici 2028, la disponibilité pour le grand public des terminaux adaptés (smartphones, tablettes, etc...) devrait permettre la généralisation de cette technologie pour la TNT.

NORME DVB-I (Digital Vidéo Broadcasting – Internet)

La norme DVB-I (Digital Vidéo Broadcasting – Internet) est une nouvelle norme de diffusion hybride conçue pour l'ère du « tout-connecté » qui fusionne intelligemment les flux, qu'ils proviennent de la traditionnelle antenne râteau, d'une parabole satellite ou d'une connexion internet afin de créer une liste de chaînes unique.

Cette technologie promet de révolutionner la manière de regarder la télévision en unifiant toutes les ressources de diffusion (hertzien, satellite, internet) au sein d'une interface unique, directement intégrée aux téléviseurs et sans nécessiter de décodeur externe.

A mi-chemin entre l'IPTV (télévision par internet) des opérateurs et les services interactifs de la TNT(Hbbtv), cette technologie promet une simplification radicale. Plus besoin de changer

de source ou de lancer une application spécifique pour passer d'une chaîne de la TNT à une chaîne accessible uniquement en ligne.

Le DVB-I pourrait fonctionner avec n'importe quel fournisseur d'accès à internet. L'un des avantages les plus concrets est de s'affranchir de la dépendance à la box opérateur pour accéder aux chaînes. L'autre atout majeur est la résilience. La norme est conçue pour basculer automatiquement et de manière transparente du flux internet au flux hertzien si la connexion web est absente, garantissant ainsi une continuité de service. Pour l'utilisateur, cela se traduit par une expérience plus fluide et une navigation simplifiée entre les programmes en direct et les services interactifs.

(Source et texte original : generation-nt.com)

5^{ème} COLLOQUE SUR L'AVENIR DE LA TNT

Le 5^{ème} colloque sur l'avenir de la TNT (Télévision Numérique Terrestre) se tiendra à la rentrée au mois de septembre.

SMART INTEGRATION MAGAZINE, organisateur de ce colloque, a sollicité FEDELEC pour l'organisation et la participation de cet événement.

Ce sera pour nous l'occasion de mettre en avant **les avantages de l'antenne râteau** !

Merci à notre délégué Éric WETZEL qui suit l'ensemble de ces dossiers pour nous !

5 - RÉGLEMENTATION ET NORMES

OBLIGATIONS ENVERS LE CONSOMMATEURS LORS DE LA VENTE DE PRODUITS RECONDITIONNES : GARANTIES 2 ANS

Dans le cadre d'un achat, que le bien soit d'occasion ou reconditionné, sachez qu'il peut être couvert par un certain nombre de garanties :

La garantie légale de conformité : **Loi L217-3 et suivants**

Vous bénéficiez d'une garantie légale de conformité pour l'achat de tout bien neuf, mais aussi d'occasion et reconditionné de 2 Ans.

Contrairement à ce qui est prévu pour la garantie légale de conformité, **c'est au client de prouver l'existence du vice caché lors de la deuxième année de garantie.**

SACEM :

La SACEM a reconduit le partenariat avec FEDELEC pour 2026.

6 - TRAVAUX EUROPEENS

FEDELEC participe aux travaux européens sur l'économie circulaire au travers d'échanges sur les DEEE.

TCES : ELECTRONIQUE COMMERCES ET SERVICES

SOMMAIRE DES ANNEXES TELECHARGEABLES

TCES	ANTENNES	ANFR	Innovation pour le spectre radioélectrique
		2G 3G	Fin des réseaux
		ARCOM	Report du lancement de la procédure
		ARCOM	Etude d'impact juillet 2025
		TNT	5ème colloque sur l'avenir de la TNT
TCES	COMMERCES	Constructeurs	SDS Racheté
		" "	BRANDT
TCES	REGLEMENTATION	INDICE Durabilité Réparabilité	Etude ADEME levier pour les réparateurs
		TVA Taux réduit	Lettre de FEDELEC au Ministre
TCES	REPARATION	FILIERE	Quels levier pour renforcer la filière en France
			ECOSYSTEM comprendre l'éco participation
			FEDELEC acteur clé
		FONDS DE REPARATION	ECOSYSTEM va plus loin dans le processus
		JNR	2ème édition
			ECOYSTEM , mecene des JNR
		REPARACTEURS	FEDELEC salue la refonte du dispositif
		QUALIREPAR	Coup de pouce financier - Ecologic
			Lettre cosignée ECOLOGIC - FEDELETTRE
			Référentiel 2026 : simplification...
TCES	SAV	RECONDITIONNE ET INDICES	Publication fiches par DGCCRF
		PIECES DETACHEES	Tout savoir sur l'utilisation

CHAPITRE

3

ELECTRONIQUE : COMMERCE ET SERVICES

FONDAMENTAUX

Ce document présente certains fondamentaux des principaux sujets traités en commission.
Il a vocation à s'enrichir lors de nos travaux.
L'historique du « Fédé-Rations » n'y est pas repris en intégralité, mais reste disponible.

SOMMAIRE

1	-	Commerce et Consommation	
2	-	Réparation – indice de durabilité – fonds de réparation	
3	-	SAV – impression 3D – Pièces détachées	
4	-	ANTENNES - OPERATEURS	
5	-	QUALIFELEC - COSAEL	
6	-	Réglementations et normes – redevance audiovisuelle, SACEM	
7	-	Travaux Européens	
8	-	Glossaire	

**RETROUVEZ TOUS CES FONDAMENTAUX
et les annexes sur notre site : www.fedelec.fr
Avec le FEDE-RATIONS**

1 – COMMERCE ET CONSOMMATION

CONCURRENCE.

En 2023, les français limitent toujours leurs dépenses en produits technologiques et durables.

On ne peut que constater la progression toujours grandissante de la vente sur Internet.

Nous avons constaté une réelle augmentation de redressements ou de liquidations judiciaires de petites entreprises. En effet, la Fédération est sollicitée par le liquidateur en vue de reclassement du ou des salariés.

Les Franchises

Les groupements sont dans une dure bataille pour subsister. Les rangs des adhérents (PME en particulier) s'éclaircissent, et il devient difficile, face à internet et aux grands groupes, de conserver leur place...

Les franchisés, qui représentaient le haut du panier de nos petites entreprises, sont eux aussi aspirés par ces grands groupes ! En résumé, nos forces représentées par la proximité et la technicité sont jalousement enviées.

ELECTRO DEPOT

Leur objectif est d'arrêter de jeter les produits échangés sous-garantie ou encore repris aux clients lors d'un nouvel achat.

Le site RECONOMIA a été créé pour cela : <https://www.reconomia.fr/>

Bilan 2024 du marché de l'électroménager :

Une reprise portée par le petit électroménager

Après un recul en 2023, le marché de l'électroménager repart à la hausse en 2024 avec un chiffre d'affaires de 9,6 milliards d'euros (+1 % vs 2023) et 68 millions de produits vendus. Cette croissance est tirée par le petit électroménager (PEM), qui atteint un niveau record, tandis que le gros électroménager (GEM) subit l'impact de la crise immobilière.

PEM

Pour 2023 le PEM n'a pas été impacté par la crise. La préparation culinaire, le soin du linge et le confort domestique accusent un recul plus ou moins important, de même que la beauté bien-être. L'entretien des sols enregistre pour sa part une croissance de 3,5%.

Tendances et aspirations des consommateurs pour cuisiner maison et manger sainement d'où l'attrait pour certains équipements comme les friteuses sans huile, les multi cuiseurs, les blendeurs.

L'hygiène du logement occupe également une place prépondérante.

Les Français à la recherche de résultats professionnels à la maison d'où le succès des expresso broyeur

Trois catégories se démarquent :

- Entretien des sols : forte croissance (+11,4 %), notamment grâce aux aspirateurs laveurs (+68,4 %), aux aspirateurs à main (+43,4 %) et aux robots aspirateurs (+24,6 %).
- Cuisson des aliments : +24,4 % en valeur, avec un succès exceptionnel des Airfryers (+140 %), désormais présents dans un foyer sur quatre.
- Beauté et bien-être : +10 %, porté par les appareils de coiffure (+18,9 %).

D'autres segments connaissent des évolutions contrastées : le petit-déjeuner recule (-2,1 %), tandis que la préparation culinaire se stabilise grâce à l'engouement des Français pour le « fait maison » (-0,9 %) et que le soin du linge décline (-5,7 %).

GEM

un marché en difficulté mais avec des opportunités. Avec 14,5 millions d'appareils vendus et 5,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, le GEM recule de -3,9 % en 2024. L'impact de la crise immobilière freine les ventes, notamment dans la cuisine intégrée (-6,4 %). Toutefois, certaines innovations connaissent une croissance notable :

- Les tables de cuisson avec hotte intégrée (+17 %)
- Les fours à cuisson vapeur (+19 %)
- Les sèche-linges avec pompe à chaleur (+13,2 %)

Par catégorie :

- Lavage : seule catégorie en progression (+1,3 %), avec une stabilité des lave-linge (+0,3 %) et une légère baisse des lave-vaisselle (-1,4 %).
- Froid : en net recul (-7,7 %), notamment les réfrigérateurs (-7,0 %) et congélateurs (-9,3 %).
- Cuisson : en baisse (-6,3 %), impactée par le marché immobilier.

Ces chiffres mettent en avant un engagement renforcé des constructeurs pour la durabilité et la réparabilité. Les marques poursuivent leurs efforts pour rendre les appareils plus durables.

Le bonus réparation, déployé en 2022, a fortement progressé en 2024 avec 715 000 réparations (+295 % vs 2023), notamment pour les lave-linges (83 000 réparés) et les lave-vaisselle (79 000 appareils réparés).

(Communiqué de presse du GIFAM du 12/02/2025)

suite de ces fondamentaux sur le site : www.fedelec.fr

ÉLECTRONIQUE EMPLOI ET FORMATION

Préfixe numérique : TPAR

Prenez la main sur votre espace client entreprise !

Nous vous proposons un espace dédié pour vous accompagner au quotidien.

Sécurisé

Un espace privé et sécurisé pour effectuer vos démarches en ligne

Simple

Une interface claire et intuitive pour simplifier la lecture de vos informations

Utile

Une ressource indispensable pour consulter vos données et vos actualités

Multi-support

Un affichage sur ordinateur, tablette et smartphone pour s'adapter à votre situation

Comment s'inscrire ?



AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance agréée par le code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GEC AG2R - 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - Siren 533 232 270 000007 - AG2R-01 - © Credit photo - Getty images - Document non contractuel à caractère publicitaire



AG2R LA MONDIALE

Épargne
Retraite
Santé
Prévoyance

Chapitre 4

ELECTRONIQUE : EMPLOI ET FORMATION

Actualités

1 – FORMATION CONTINUE

Le développement et le maintien des compétences, indispensable aux techniciens, doit répondre aux attentes des entreprises afin de favoriser la formation continue des artisans et de leurs salariés. La commission demande à ce que la formation continue soit éligible au **Fond Formation 3E**.

CHEFS D'ENTREPRISES

FAFCEA - (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales)

(Voir chapitre 1- INTERPROFESSIONNEL)

CREDIT D'IMPOTS

(Voir chapitre 1- INTERPROFESSIONNEL)

SALARIES

Pour obtenir une prise en charge des fonds publiques, les entreprises doivent recourir à un formateur agréé QUALIOPI. L'agrément Qualiopi concerne donc tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions de formation, de bilans de compétences, etc.

OPCOMMERCE

L'OPCOMMERCE accompagne l'effort de formation pour des projets d'entreprise employant moins de 50 salariés dont la déclinaison en termes de formation nécessite un effort financier réel et motivé. Chaque branche professionnelle fixe les critères de prise en charge.

Sur l'année 2026 l'enveloppe annuelle est de 1700,00 € par entreprise.

<https://www.loppcommerce.com/entreprise/criteres-de-prise-en-charge-par-branche-professionnelle/>

2 – PROMOTION DE NOS METIERS AUPRES DES JEUNES

La Branche Professionnelle des métiers du multimédia et de l'électroménager a mis des outils en place afin de promouvoir, aider l'orientation des jeunes vers nos métiers mais aussi afin d'aider les Centres d'Informations et d'Orientations.

Le site de la Branche Professionnelle <https://www.formations-electromenager-multimedia.fr> permet ainsi d'accéder à des vidéos métiers, des podcasts et des fiches métiers.

FEDELEC, par le biais du Comité Paritaire de Pilotage de l'Observatoire (CPPO) de la branche professionnelle, participe activement à l'élaboration de ces outils mais aussi aux actions de promotions faites dans les institutions, médias et réseaux sociaux.

Il est important de toucher les jeunes dès la 3^{ème} pour leur donner envie de faire notre métier. Cela passe par des échanges avec les collèges mais aussi et surtout une vraie implication de nos entreprises pour accepter des jeunes en stage découverte, en stage professionnel et en apprentissage (Les aides sont bien relayés par l'Opcommerce).

3 – LA FORMATION INITIALE

FORMATION INITIALE DES REPARATEURS ELECTRONICIENS

(Voir détail en annexe)

FOND DE FORMATION DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (FF3E)

Le Fond de Formation 3 E (FF3E) est destiné à accroître le nombre de techniciens /réparateurs proposant des conseils d'entretien et/ou des services de maintenance et de réparation en apportant aux réparateurs un cofinancement dans la mise en œuvre de formations spécifiques aux secteurs des équipements électriques, électroniques et électroménagers (3 E).

Ce fond, géré pour le compte des éco-organismes ECOSYSTEM et ECOLOGIC, est doté d'une enveloppe de 15 millions d'euros répartie sur 3 ans, glissant (2024-2027).

L'éco-organisme ECOSYSTEM gère le label QualiRépar et l'éco-organisme ECOLOGIC gère le label BonusRépar orienté vers deux dispositifs, BonusRépar Bricolage-Jardinage Thermique et BonusRépar cycle. L'OPCOMMERCE gère le fond EEE pour le compte de ces éco-organismes.

Son objectif est de cofinancer des formations professionnelles pour les réparateurs, répondant aux critères d'éligibilité spécifiés afin de développer le nombre de personnes formées dans le secteur de la réparation 3 E.

(Annexe fiche OPCOMMERCE comprenant les critères éligibilités, comment effectuer une demande de co-financement, montant, versement de l'aide ...)

Une demande de financement peut être déposée sur le site de l'Opcommerce :

<https://ff3e.loppcommerce.com/entreprise>

CFA DUCRETET

Le Réseau Ducretet, 2 CFA (Lyon – Paris) et ses 20 écoles partenaires, est présent sur l'ensemble du territoire français. Depuis plus de 30 ans, Ducretet forme de futurs salariés ainsi que des collaborateurs d'entreprises dans les domaines de l'électricité, des télécoms, des infrastructures numériques mais aussi de la réparation du commerce et de la gestion. Chez DUCRETET, ils conçoivent des programmes de formation en phase avec les préoccupations et les besoins de nos entreprises.

Ducretet a œuvré et collaboré au déploiement du réseau Très Haut Débit durant plusieurs années et le parc étant désormais installé, il s'agit maintenant de proposer des parcours dédiés à la maintenance de ces ins.

Depuis peu DUCRETET propos un parcours spécifique en installation électrique et performance énergétique des bâtiments.

Sur le thème de l'infrastructure numérique, Ducretet va rapidement proposer des parcours de formation sur l'informatique plus orientée « terrain », notamment à la prise en main de box internet ou d'ordinateur chez le particulier et précisément auprès d'une population senior. Les marchés liés au maintien à domicile pour les personnes âgées seront croissants.

Le réseau Ducretet est aussi précurseur sur les métiers de la réparation. De nombreuses enseignes spécialisées sont en pleine révision de leurs « business models » afin de correspondre aux attentes gouvernementales (loi AGECE) et sociétales. Ducretet a conçu des parcours de formation très opérationnels et diplômants permettant de former les techniciens SAV de demain.

4 – RESEAU FEDELEC

ETUDE SUR LA FORMATION DES REPARATEURS

Suite à l'étude de lieux de l'offre de formation et perspectives de l'ADEME, on note que la filière des équipements électriques et électroniques (EEE), et en particulier l'électroménager, dispose de l'offre de formation à la réparation la plus développée en France. Elle s'appuie sur des formations certifiantes spécifiques (titres professionnels, titres à finalité professionnelle, CAP et Bac pro), complétées par des formations non spécifiques et une offre importante de formation continue non certifiante.

Les formations sont majoritairement orientées vers l'acquisition de compétences techniques élevées : diagnostic de pannes, réparation électromécanique et électronique, tests de sécurité et de conformité. Elles intègrent également des compétences transversales devenues essentielles, notamment la relation client, la gestion de l'atelier et le respect des normes environnementales.

Dispensées principalement en présentiel, ces formations sont parmi les plus coûteuses du secteur en raison de leur forte technicité. La filière « électroménager » fait face à des besoins de recrutement importants, liés aux départs à la retraite et à la hausse de la demande de réparation. L'étude souligne la nécessité de renforcer la lisibilité et l'adéquation des parcours de formation avec les besoins opérationnels des entreprises.

Toutefois la commission déplore que les constructeurs n'aient pas été consultés lors de cette étude. Afin de garantir un haut niveau de compétences techniques les formations continues (Un ou deux jours) dispensées par les constructeurs sont indispensables

<https://la.librairie.ADEME.fr> - Etude sur la formation des réparateurs

LE GUIDE DE FORMATIONS en cours de construction par FEDELEC

Synthèse des différents Catalogues des constructeurs et partenaires pour la formation continue EN COURS DE CONSTRUCTION

5 – LE PARITARISME – LE DIALOGUE SOCIAL

CONVENTION DE PREVOYANCE – COMPLEMENTAIRE SANTE BRANCHE

AG2R

En début d'année, la convention annuelle a été renouvelée avec notre partenaire.

La diminution du plafond de remboursement des arrêts de travail par l'Assurance Maladie a un impact sur la protection sociale complémentaire, une partie du reste à charge sera à supporter par la Prévoyance AG2R.

Une augmentation d'environ 1,30 % a été votée et applicable en janvier 2026 afin de maintenir l'équilibre financier et garantir la pérennité de la couverture des salariés concernés.

Nous relayons régulièrement par nos revues, réseaux sociaux et si besoin mailings, les différents produits et informations de l'AG2R, vers nos adhérents.

La communication est surtout axée sur la prévention, les offres de services pour préserver la santé des salariés, l'accès aux soins grâce aux 100% santé.

Depuis début 2025, AG2R communique également sur l'Épargne salariale et participe au Championnat des Apprentis FEDELEC en qualité de sponsors.

CPNEFP 2025-2026 - Rapport d'activités

La CPNEFP (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle) est une instance paritaire qui relève de la convention collective de la branche.

Elle remplit 4 missions principales :

- 1/ le suivi de l'évolution de l'emploi, des métiers et des qualifications dans la branche,
- 2/ le développement de la certification pour les salariés de la branche (Création de CQP notamment),
- 3/ la promotion de la formation professionnelle de la branche,
- 4/ le pilotage des fonds de la formation (suivi des budgets, validation des critères de prise en charge).

Dans cette instance paritaire, FEDELEC dispose de deux sièges et donc de deux voix.

FEDELEC assure historiquement le secrétariat de la CPNEFP.

De septembre 2025 à juin 2026, la CPNEFP se réunira 10 fois, soit une fois par mois.

Cette année encore, la CPNEFP s'est essentiellement consacrée à la promotion des métiers de la branche, à savoir :

- Réalisation de podcasts (contenus audios accessibles en ligne et disponibles à la demande) sur le CQP TREM et l'Économie Circulaire, avec l'intervention d'un responsable de FEDELEC, Gilles SAINT-DIDIER (voir ci-après le chapitre CPPO),
- Réalisation de vidéos sur les métiers de l'avant-vente et les métiers des fonctions supports (Traitement des datas, Marketing produit et Commerce digital, Ressources humaines et Organisation),
- Création de plates-forme de publicité des podcasts et vidéos et lancement de campagnes de promotion sur les réseaux sociaux,
- Travaux d'étude sur l'opportunité d'un CQP de Chauffeur-Livreur-Installateur en Electroménager et Multimédia (voir ci-après le chapitre CPPO),
- Travaux d'étude sur l'opportunité de proposer un « Click & Form » de branche à savoir : un menu de formations courtes dédiées aux besoins de la branche et prises en charge par l'OPCOMMERCE
- Lancement d'une campagne d'habilitation de nouveaux organismes de formation pour la mise en œuvre et la certification du CQP TREM,
- Mise à jour et enrichissement du site de la branche (rédactionnels, illustrations, ...),
- Suivi des « Rencontres des métiers du commerce », manifestation publique et événementielle sur le thème des métiers du commerce.

Rappel : Sous couvert de l'OPCOMMERCE, les projets de la CPNEFP font appel à des compétences extérieures (agences de communication, cabinets d'expertise, etc.) et sont soumis à la réglementation applicable aux marchés publics.

La CPNEFP n'est donc plus en mesure de choisir par elle-même le partenaire avec lequel conduire tel ou tel de ses projets.

En conséquence, c'est maintenant l'OPCOMMERCE qui sélectionne, sur appel d'offres, les agences les plus aptes à mener les projets.

En dehors de la priorité accordée à la promotion des métiers de la branche, la CPNEFP s'est également consacrée aux missions suivantes :

- Suivi des sessions de formation au CQP TREM (Technicien réparateur en électroménager et multimédia).
- Suivi de l'étude de la branche sur l'impact de la loi AGEC et de l'économie circulaire sur les métiers de la branche.
- Participation à différentes études menées par l'Opcommerce au niveau interbranche
- Impact de l'Intelligence Artificielle dans les métiers du commerce, Définition des rôles et missions du « manager de demain », Situation des seniors dans le secteur du commerce.
- Suivi des entreprises en liquidation judiciaire et des demandes de reclassement pour leurs salariés.

Pour mémoire, FEDELEC est également représentée dans les instances paritaires suivantes :

- **SPP** (Section Paritaire Professionnelle) : suivi et fléchage des fonds de la formation attribués à la branche et définition des critères de prise en charge,
- **CPPO** (Comité Paritaire de Pilotage de l'Observatoire des métiers) : pilotage des projets de promotion des métiers (vidéos métiers, réseaux sociaux dédiés à la branche, études interbranches dédiées au commerce),
- **CPPNI** (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) : négociation et gestion de la convention collective audio-électro (salaires minima, dialogue social, prévoyance et complémentaire santé, intéressement et participation, qualité de vie au travail, usure professionnelle, rapport de branche, contrôle pédagogique des formations de la branche, ...),
- **CPIB** (Commission Paritaire Inter Branches) : négociation du rapprochement et de la fusion des conventions collectives audio-électro et ameublement (réécriture des textes, rapprochement des classifications des emplois, harmonisation des accords de prévoyance et de complémentaire santé, etc.).

CPPO (Comité Paritaire de Pilotage de l'Observatoire)

Cette année 2025, les travaux du Comité Paritaire de Pilotage de l'Observatoire (CPPO) de la branche professionnelle ont porté sur 2 projets :

Un premier projet de certification de **Chauffeur Livreur Installateur en Electroménager et Multimédia** (CLIEM) dont l'étude d'opportunité a été confiée au cabinet CG CONSEIL. Le prestataire présente un rapport final de l'étude en prenant en considération les évolutions attendues autour du métier et les certifications existantes. Après présentation des caractéristiques, avantages et inconvénients des options possibles pour la branche, la CPNEFP décide, dans un premier temps, de tester ce projet via le dispositif Click & Form avant, le cas échéant et suivant les résultats du test, d'en revenir à la préconisation d'une certification spécifique faite par le cabinet CG CONSEIL.

Un deuxième projet de 2 Podcasts (contenus audio accessibles en ligne et disponibles à la demande) destinés à valoriser les travaux de la branche sur l'économie circulaire et le CQP TREM (Technicien Réparateur en Electroménager et Multimédia). Les compétences de l'agence DAJM ont été retenues pour ce projet.

Les podcasts avaient pour intervenants Pierre DEYRIES, responsable RSE-Environnement au sein de la CNEF et Gilles SAINT-DIDIER, président délégué à l'Électronique de FEDELEC pour « l'économie circulaire appliquée aux commerces et services de l'électronique » et Olivier GIRARD, Halim DJAOUI et Tony ZORATTI, respectivement formateur à l'académie Fnac-Darty, responsable d'une équipe technique au sein de Fnac-Darty et technicien titulaire du CQP TREM (Technicien Réparateur en Electroménager et Multimédia) pour « **le CQP Technicien Réparateur en Electroménager et Multimédia – entre transmission et professionnalisation** ».

Ces 2 podcasts hébergé sur la plateforme AUSHA sont mis en ligne sur les principaux sites de podcast tel YouTube, Deezer, Spotify, Apple podcasts, etc...

Ils peuvent être écoutés en suivant les liens suivants : <https://smartlink.ausha.co/a/a-economie-circulaire-appliquee-aux-commerces-et-services-de-l-electronique> et <https://smartlink.ausha.co/a/cqp-entre-transmission-et-professionnalisation>

CPPNI : Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation

1) Négociation de Branche CCN – IDDC 1686

= Convention Collective Nationale du Commerce et Service de l'Audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager. Mise en place dans le cadre du Paritarisme Employeurs et Salariés. Elle consiste en plusieurs points (prérogatives) :

- Représenter la branche dans le cadre du dialogue social paritaire.
- Faire évoluer la Convention Collective en fonction des besoins de la branche.
- Négocier avec les syndicats de salariés représentatifs.
- Recenser les accords collectifs d'entreprises.
- Exprimer des avis sur l'interprétation de points à préciser dans la convention collective nationale ainsi que dans les accords collectifs d'entreprises.

Elle décide de la validité ou de l'invalidité des décisions prises par les différentes commissions et groupe de travail qu'elle chapeaute, elle encadre la négociation et la signature des accords. Ces textes validés, après extension par arrêtés ministériels, sont applicables à l'ensemble des entreprises de la Branche.

Exemple de négociations en CPPNI :

Conditions de travail, Aménagement du temps de travail, Primes d'ancienneté, Jours fériés, Définition du salaire minima brut, Classification des emplois, Grille des minima salariaux et Maintien à jour de la Convention Collective.

En cours : il est prévu de fusionner à terme deux Conventions (Audio-électro et Ameublement) pour établir une seule convention.

2) Financement du paritarisme

Les entreprises paient une contribution au dialogue social destinée à financer le paritarisme. La collecte est centralisée au niveau national, redistribuée aux organisations d'employeurs et de salariés en fonction de leur niveau de représentativité mesurée tous les 4 ans.

3) L'objectif de la CPPNI : faire vivre la convention collective

Comment ? en s'assurant de son actualité et de sa capacité à répondre aux besoins des entreprises et aux attentes des salariés via la négociation.

Exemple récent de Négociation de Branche : mise en place d'une procédure pour favoriser et accompagner à partir de 57 ans et jusqu'à leur retraite, l'embauche de salariés seniors demandeur d'emploi.

En conclusion : la CPPNI est chargée du suivi de la CCN et d'anticiper les évolutions liées à la branche professionnelle. Elle est ainsi compétente en matière de révisions de la convention en vigueur et peut la compléter par voie d'avenant ou nouvel accord de branche.

RAPPORT DE BRANCHE PROFESSIONNELLE 2025 sur données 2024

Le rapport de branche 2024 des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager dresse un bilan économique et social du secteur. Voir annexes.

Sur le plan économique, le marché des biens d'équipement de la maison progresse légèrement, porté surtout par le petit électroménager (+11,4%). Le secteur représente 9,6 milliards d'euros. En revanche, le nombre d'établissements et de salariés est en légère baisse (68 427 salariés, -1,5%).

Sur le plan social, la branche reste largement masculine (66%), avec une majorité d'ouvriers-employés (76%) et une forte proportion de CDI (89%) et de temps plein (91%). La formation est dynamique, avec près de 4 700 contrats en alternance et plus d'un quart des salariés concernés par la formation continue. Les rémunérations et dispositifs de participation progressent, même si les écarts persistent selon les entreprises.

Les conditions de travail montrent un recours fréquent aux heures supplémentaires et une majorité d'absences liées à la maladie.

Enfin, la taille des entreprises influence fortement les profils : les petites structures emploient des salariés plus âgés, tandis que les grandes entreprises ont des effectifs plus jeunes et plus féminisés.

En conclusion, le secteur est globalement stable mais en légère contraction sur l'emploi, avec une dynamique positive sur la formation et certains éléments de rémunération, malgré des disparités importantes selon la taille des entreprises.

LA REPRESENTATIVITE DES O.P. et TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Convention 1686 : AUDIOVISUEL ELECTRONIQUE Equipement ménager commerce

OP	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés	Audience entreprises	Audience salariés	Poids extension
FEDELEC	1429	5073	44.43%	8.62%	8.62%
CNEF	1787	53810	55.57 %	91.38 %	91.38 %
Total	3216	58883			

La mesure de la représentativité patronale sert notamment à :

- Déterminer les Organisations patronales qui sont représentatives au niveau de la branche professionnelle ou interprofessionnelle. Une OP qui perd sa représentativité n'a plus la possibilité de participer, de négocier, ni bien évidemment de signer des accords collectifs (étendus).
- Mesurer le poids relatif des OP représentatives pour s'opposer à des accords susceptibles d'être étendus aux entreprises non adhérentes signés par d'autres Organisations (droit d'opposition).
- Répartir les crédits du fonds paritaire du dialogue social (AGFPN)
- Calculer le nombre de sièges au titre du collège employeurs
- Déterminer la composition des CPRI (commissions paritaires régionales Interprofes.)

6 – CONVENTIONS COLLECTIVES

Phases finales en cours

SOMMAIRE DES ANNEXES TELECHARGEABLES

TPAR	AG2R	SANTE	Coté santé	
		PROTECTION SOCIALE	Bilan	
TPAR	FORMATION INITIALE	DUCRETET	Pilier de la formation professionnelle	
		DUCRETET	Taxe apprentissage	
TPAR	FORMATION CONTINUE	OPCOMMERCE	Métiers en quête de talent	
		" "	conditions d'éligibilité pour formation fonds	
		" "	Prise en charge 2026	
		ADEME	Synthèse de l'étude sur la formation réparateurs	
TPAR	PARITARISME	Rapport de branche	Sur données 2024	
		Convention	Extension accords de branche	
		CPNEFP	Un pilier pour l'emploi et la formation	
		Postcast	valoriser CQP technicien réparateur	

CHAPITRE

4

ELECTRONIQUE - EMPLOI ET FORMATION

FONDAMENTAUX

Ce document présente certains fondamentaux des principaux sujets traités en commission.
Il a vocation à s'enrichir lors de nos travaux.
L'historique du « Fédé-Rations » n'y est pas repris en intégralité mais reste disponible.

SOMMAIRE

Pagination

1	-	La formation initiale	
2	-	La promotion de nos métiers auprès des jeunes	
3	-	La formation continue : financement pour les artisans et pour les salariés .	
4	-	La formation continue par le réseau FEDELEC	
5	-	Le paritarisme - le dialogue social	

**RETROUVEZ TOUS CES FONDAMENTAUX
et les annexes sur notre site : www.fedelec.fr
Avec le FEDE-RATIONS**

Formation initiale par l'éducation nationale

Depuis le 8 janvier 2019, la nomenclature des certifications professionnelles a changé. Dorénavant les niveaux de formations iront du niveau 1 le plus bas au niveau 8 le plus haut. Seul le niveau 4 (Ex niveau IV du baccalauréat) reste inchangé.

Nomenclature de 1969	Nouveau cadre national
Niveau V	Niveau 3 CAP/BEP
Niveau IV (BAC)	Niveau 4 BACCALAUREAT
Niveau III	Niveau 5 BTS/DUT
Niveau II	Niveau 6 LICENCE
Niveau I	Niveau 7 MAITRISE / INGENIEUR
-	Niveau 8 DOCTORAT

FEDELEC, avec un fort appui de plusieurs industriels de l'électronique, a fait la demande que la réparation « au composant » soit à nouveau intégrée dans ce référentiel.

BAC PRO CIEL (niveau 4) → Pôle « Réalisation et maintenance de produits électroniques
CERTIFICATION DE SPECIALISATION (BAC+1) Production et Réparation de produits électroniques (niveau 4)
BTS CIEL (niveau 5) → Option B : Électronique et réseaux

- **Formations qualifiantes (en alternance ou apprentissage)**

CQP TREM « Technicien Réparateur en Electroménager et Multimédia » (niveau 4)

TSEC « Technicien Services de l'Electroménager Connecté » (niveau 4)

RC3E « Réparateur Conseil d'Equipements Electriques et Electroniques » (niveau 4)

AFPA : « Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel » (niveau 4)

GSM Master : « Réparateur, Réparatrice de produits nomades » (niveau 4)

CFA DUCRETET

Le Réseau DUCRETET, spécialiste des métiers de l'environnement connecté, créé en 1992 par FEDELEC et THOMSON, a acquis une solide expérience de la formation professionnelle aux métiers du commerce, des services et de la technique. Son offre de formation couvre les domaines des réseaux Très Haut Débit, de la Fibre Optique, du Multimédia, de l'électroménager, du smart home et de la smart city.

Au-delà du confort de vie dans l'habitat, les métiers des services à la personne sont également concernés par les enjeux du maintien à domicile grâce aux environnements connectés.

Gilles SAINT-DIDIER nous représente au Conseil d'Administration et assure nos relations privilégiées avec le réseau Ducretet.

Les différents dispositifs de formation, apprentissage, professionnalisation, PRO A, AFEST, CPF de transition et POE, permettent de trouver les solutions du financement auprès des différents OPCO.

Le Réseau DUCRETET propose également des programmes individualisés dans le cadre de l'utilisation du CPF des salariés.

Le CSEM devient le CSEC (Conseiller Service en Equipements Connectés)

Le TSED devient le TSMC (Technicien Service de la Maison Connectée)

2022 : Les délais de réparation s'allongent et les services après-vente rencontrent des difficultés pour recruter. Capitalisant sur son expérience, l'association Réseau Ducretet réagit et se mobilise en formant davantage de jeunes et en ouvrant de nouveaux sites de formation.

Il faut attirer plus de jeunes vers les métiers de la réparation, aussi pour ses 30 ans, Ducretet s'est offert une nouvelle identité visuelle avec de nouvelles couleurs et de nouveaux codes pour séduire le public jeune. La communication est principalement digitale et elle utilisera des messages clairs et simples, qui parlent "vrai" : Ducretet, pour se former c'est du concret. »

Depuis 2022, le CFA propose également un module de formation sur les bornes IRVE pour véhicules électriques, qui constituent un sujet d'avenir.

Le Réseau Ducretet, 3 CFA (Bordeaux – Lyon – Paris) et ses 21 écoles partenaires, est présent sur l'ensemble du territoire français.

suite de ces fondamentaux sur le site : www.fedelec.fr

CHAPITRE
5

ÉLECTRICITÉ COMMERCE ET PARTENARIATS


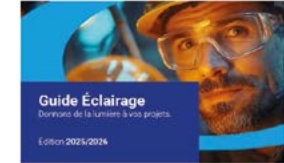




Préfixe numérique : ECOM



Nos outils

 <p>Nos documentations Retrouvez les guides et catalogues Sonepar</p>	 <p>Nos configurateurs Dimensionnez vos projets avec le configurateur photovoltaïque</p>	 <p>L'offre verte Une première mondiale en matière d'environnement</p>	 <p>E-procurement Sonepar vous accompagne dans la digitalisation de vos achats</p>
 <p>400 agences partout en France Sonepar au plus près de vos chantiers. Nous sommes disponibles et à moins de 30 minutes de vous.</p>			

Nos documentations

 <p>Catalogue Les Essentiels Découvrez l'édition 2026</p>	 <p>Guide Éclairage Bases de la lumière à vos projets. Édition 2024/2026</p>	 <p>Nouveauté ! Guide Photovoltaïque Découvrez les solutions 2026</p>
<p>Les Essentiels 2026 Découvrez la nouvelle édition Les Essentiels, plus de 5 000 références de matériels électriques pour répondre à tous vos besoins chantier.</p>	<p>Guide éclairage Découvrez notre nouveau guide Interactif éclairage avec plus de 5800 références parmi les plus grandes marques techniques et architecturales du marché.</p>	<p>Guide Photovoltaïque édition 2026 Ce guide présente notre offre de services pour accompagner nos clients dans le développement de leur activité photovoltaïque.</p>
 <p>Guides IRVE Solution de charge & mobilité électrique Documentation 2024</p>	 <p>Catalogue FILS & CÂBLES Documentation 2024-2026</p>	 <p>Guide INTERPHONIE & ACCÈS Découvrez les solutions 2023-2024</p>
<p>Guides IRVE Découvrez le guide infrastructure de recharge pour véhicule électrique</p>	<p>Catalogue fils et câbles Nous vous dévoilons notre nouveau catalogue spécialement dédié à notre large gamme de fils et câbles.</p>	<p>Guide interphonie et accès Retrouvez l'ensemble de nos solutions pour vos projets en tertiaire et résidentiel (habitat individuel et collectif).</p>



1,5 million de références
Trouvez tout ce dont vous avez besoin dans notre catalogue



Livraison adaptée à vos besoins
Nos solutions de livraison fiables et rapides facilitent votre quotidien



Des conseils d'expert
Recevez une assistance technique de spécialistes pour soutenir vos projets

Vers un habitat bas carbone et connecté : les artisans face aux défis de la transition électrique



En 2025, le logement est bien plus qu'un simple abri : il incarne confort, sécurité et résilience face aux défis climatiques et économiques. L'étude Promotelec/Sociovision, menée auprès de 1 000 Français, révèle que **76 % aspirent à un habitat écologique**, et **56 % sont prêts à investir** pour améliorer son efficacité énergétique. Pourtant, les obstacles financiers et techniques persistent.

Pour les artisans et entreprises du secteur, cette transition représente une opportunité majeure. Comment concilier confort, écologie et connectivité, tout en renforçant leur compétitivité ? Voici les pistes clés.

Confort et performance : La PAC, moteur de l'électrique

L'attente de confort est une priorité absolue (65 % des répondants attendent de leur chauffage qu'il améliore leur bien-être, été comme hiver). C'est ce qui explique le succès grandissant des solutions de chauffage performantes :

- **La pompe à chaleur (PAC)** se positionne en leader avec **64 % des intentions** de changement de système de chauffage.
- **Le défi de l'installation** : L'installation d'une PAC est, dans la majorité des cas, indissociable d'une intervention sur l'installation électrique (ajout de disjoncteurs, rénovation de tableau).

Sécurité et mobilité : Un rôle incontournable

Le rôle de l'électricien comme garant de la sécurité est plus que jamais stratégique, notamment face à l'avènement du "tout-électrique" et des mobilités électriques.

- **Une installation fragile** : Malgré une confiance globale, **25 % des installations** sont jugées vétustes, et la norme NFC 15-100 reste méconnue de **53 % des Français**.
- **L'appel au contrôle** : L'étude révèle une demande puissante : **79 % des Français souhaitent qu'un contrôle de l'installation électrique soit obligatoire** avant d'installer des équipements énergétiques majeurs (PAC, borne de recharge, PV).
- **La recharge à domicile** : **60 % des possesseurs** de véhicules électriques rechargent majoritairement chez eux. Sans sécurisation (borne IRVE, prise renforcée), cette pratique fait peser un risque important.

EDF solutions solaires franchit le cap des 100 000 clients



En franchissant le cap des 100 000 clients équipés de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, EDF solutions solaires marque une nouvelle étape, témoignant de la place du solaire comme levier de flexibilité du système électrique.

Avec un chiffre d'affaires en hausse de 8% à 443 millions d'€ en 2024, la filiale du groupe EDF accompagne désormais plus de 100 000 clients.

Fort de son expertise et de la confiance de ses clients, EDF solutions solaires développe une approche globale et intégrée de la production, de l'installation à l'optimisation de la production, et poursuit son expansion auprès des particuliers et des professionnels avec une ambition inchangée : permettre aux ménages de produire l'électricité décarbonée dont ils ont besoin.

« Convaincus que les énergies renouvelables sont complémentaires de la production nucléaire dans le mix énergétique français, nous poursuivons notre engagement pour rendre l'énergie solaire toujours plus accessible et adaptée aux besoins de chacun, en accompagnant aujourd'hui plus de 100 000 Français dans leur investissement et dans la gestion quotidienne de leur production », explique Pierre-Marie Tay, Président d'EDF solutions solaires.

UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE ET INTÉGRÉE DES INSTALLATIONS SOLAIRES Pour accompagner les installations photovoltaïques résidentielles, EDF solutions solaires déploie une nouvelle approche via la prise en charge globale et le suivi personnalisé des clients résidentiels tout au long de leur parcours de producteurs-consommateurs :

- **Gestion des démarches administratives** ;
- **Suivi au quotidien** avec des bilans de consommation réguliers pour un meilleur suivi au quotidien et des sessions de coaching pour optimiser leur taux d'autoconsommation de l'électricité produite par l'installation photovoltaïque (48,9% en moyenne aujourd'hui chez les clients d'EDF solutions solaires) ;
- **Mise à disposition d'un nouvel afficheur numérique** et d'une



application mobile pour connaître, en temps réel, son taux d'autoconsommation et adapter au plus juste les comportements de l'ensemble du foyer ;

- **Garantie à vie des panneaux et onduleurs** couvrant les pièces, la main d'œuvre, les déplacements et permettant de réaliser un investissement durable et qualitatif.

PRODIGER LE JOUR POUR CONSOMMER LE SOIR : LE STOCKAGE AU SERVICE DE LA FLEXIBILITÉ

Grâce aux conseils personnalisés et à l'accompagnement via l'application de l'espace client, les particuliers peuvent déjà atteindre jusqu'à 60% d'autoconsommation en adoptant les meilleures pratiques. EDF solutions solaires propose également un stockage par batteries permettant de maximiser l'utilisation de l'énergie produite localement.

Avec une capacité de 6,9 kWh, dont 3,5 kWh disponibles en puissance instantanée, elles offrent la possibilité de stocker l'électricité solaire produite en journée pour la réutiliser en soirée ou aux moments où la production de l'installation photovoltaïque est faible.

Grâce à cette optimisation, un foyer équipé peut réaliser jusqu'à 80% d'économies sur sa facture d'électricité et autoconsommer jusqu'à 98% de sa production solaire, renforçant ainsi son autonomie. Depuis près de 35 ans, de nombreux Français ont fait le choix de

s'équiper de panneaux photovoltaïques. Pour les accompagner, EDF solutions solaires offre une garantie matérielle de 15 ans sur l'ensemble de ses solutions de stockage : pièces, main-d'œuvre et déplacements compris. Par ailleurs, EDF solutions solaires lance un service de dépannage solaire accessible à tous, quel que soit l'installateur ayant réalisé la pose, en cas de dysfonctionnement ou de baisse de production. Déjà disponible dans trois régions, il sera déployé à l'échelle nationale dès la rentrée 2025.

A PROPOS D'EDF SOLUTIONS SOLAIRES

Spécialiste des installations solaires clés en main, pour les particuliers et les professionnels, EDF solutions solaires des solutions de production photovoltaïque décentralisées sur bâtiments et ombrières de parkings qui permettent aux particuliers, professionnels et collectivités locales de produire de l'électricité décarbonée, de la vendre, mais également de l'autoconsommer grâce à des offres innovantes. EDF solutions solaires accompagne ses clients tout au long de leurs petits ou grands projets, de la définition du besoin au financement du projet jusqu'à l'installation et le suivi sur des dizaines d'années sur le marché des professionnels. EDF solutions solaires est un acteur majeur grâce à la qualité de ses services, à l'engagement et la compétence reconnus de ses équipes.

Piles et batteries : Anticiper la révolution réglementaire avec BATRIBOX

Le 5 février 2026, les membres de FEDELEC se sont réunis pour une présentation stratégique de BATRIBOX (éco-organisme leader du secteur), en présence de Basilios Riniotis d'ECOLOGIC. L'enjeu pour les professionnels du secteur est de taille : transformer la gestion des déchets en une véritable opportunité d'économie circulaire, tout en se mettant en conformité avec un cadre réglementaire européen en pleine mutation.



UN NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN : CE QUI CHANGE POUR VOUS

Depuis août 2025, le nouveau règlement européen sur les batteries impose des obligations renforcées. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'étend désormais à cinq catégories claires :

- Batteries portables (moins de 5kg) ;
- Moyens de Transport Légers (MTL) : vélos et trottinettes électriques ;
- Véhicules électriques.

- Batteries industrielles (stockage d'énergie, sécurité, médical) ;
- Batteries SLI (démarrage, éclairage, allumage).

Pour les professionnels du secteur, qu'il soit installateur, réparateur, importateur ou distributeur sous leur propre marque, la conformité passe par une adhésion stricte et l'obtention d'un Identifiant Unique (IDU) délivré par l'ADEME.

DES OBJECTIFS DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE RENFORCÉS :

- 2 % des batteries orientées vers la seconde vie dès 2027, et 5 % en 2030.
- Taux de recyclage : jusqu'à 80 % pour le plomb et 70 % pour le lithium d'ici 2030.

Batteries portables	Batteries MTL	Batteries VE & H	Batteries industrielles	Batteries SLI
Caisses 22L ou fûts 200 L	Caisses de 65 L ou fûts 200 L	Caisses sécurisées	Geobox ou fût 200 L	Geobox
à partir de 100g	à partir d'1 container 65 L plein	à partir de 400kg	à partir de 100kg en 50 (jeûts vides) / 400kg batteries s'échouant	à partir de 100kg (batteries) / à partir de 400kg (jeûts)

BATRIBOX : 26 ANS D'EXPERTISE AU SERVICE DE LA FILIÈRE

Anciennement Sorelec, Batribox est l'éco-organisme dédié à la collecte et au recyclage des piles et batteries.

En 2024, BATRIBOX a collecté plus de 6 300 tonnes de batteries, soit une progression de 30 % en deux ans. Son réseau compte 33 400 points de collecte en France, et 3 645 adhérents, faisant de BATRIBOX un acteur incontournable pour les professionnels.

Batribox propose des solutions de collecte adaptées à chaque catégorie :

- **Batteries portables** : caisses de 22 L ou fûts de 200 L (minimum de collecte requis : 60kg).
- **Batteries MTL (VAE, trottinettes)** : caisses de 65 L ou fûts de 200 L.
- **Batteries industrielles et véhicules électriques** : geobox ou fûts sécurisés (minimum de collecte requis : 100kg).

- Enlèvement gratuit sous 15 jours, avec une traçabilité totale via la plateforme Trackdéchets.

DEVENIR POINT DE COLLECTE : UNE DEMARCHE SIMPLE ET VALORISANTE

BATRIBOX invite les artisans et entreprises à devenir Point de Collecte en signant un "Accord de Reprise". Ce partenariat offre :

- La mise à disposition gratuite de contenants homologués (fûts, caisses, geobox) ;
- Un enlèvement garanti sous 15 jours, avec une traçabilité complète.
- Un accompagnement personnalisé par les responsables régionaux de BATRIBOX.

Pour les artisans et TPME, devenir Point de Collecte permet de valoriser leur engagement RSE et d'afficher leur statut auprès des clients et des collectivités. Cela leur offre également l'opportunité d'anticiper les obligations réglementaires et d'éviter les risques

de sanctions. BATRIBOX propose un accompagnement sur mesure, avec des formations, des outils de communication et une veille réglementaire, pour aider les professionnels à s'adapter en toute sérénité.

La collaboration avec BATRIBOX et ECOLOGIC offre aux professionnels de l'électricité et de l'électronique une solution clé en main pour répondre aux enjeux réglementaires et environnementaux. En devenant Point de Collecte, les artisans et entreprises s'inscrivent dans une démarche responsable, innovante et pérenne.

Avec BATRIBOX, les professionnels disposent d'un partenaire opérationnel pour relever les défis de la transition écologique. Rechargeons l'avenir ensemble !

En savoir plus : <https://www.batribox.fr/>

VOTRE OUTIL DE PRODUCTION EST MOINS EFFICACE ?

Chauvin Arnoux, le partenaire de votre performance industrielle

Avec les appareils de mesure Chauvin Arnoux, anticipez les problèmes pour une production sans interruption.



SCANNEZ LE QR CODE



Accédez à notre guide complet des solutions de mesure pour la maintenance industrielle

Mesurer pour mieux Agir

Vous avez une question sur nos solutions de mesure ? Écrivez-nous : info@chauvin-arnoux.com



CHAPITRE 5

ELECTRICITE : COMMERCE ET PARTENARIAT

Actualités

CONJONCTURE

L'ensemble des indicateurs à disposition indiquent un recul du marché de l'installation domestique et petits tertiaires.

C'est le cas des attestations CONSUEL dans le neuf (-10 % : 45 k visa) non compensé par l'existant (+25 k). Les chantiers de production ou d'IRVE sont également en recul.

Côté distribution les chiffres sont également moroses. Fin 2025 on en était à 5 trimestres de baisse dont certains à -3 %.

Le marché global est pourtant encore un peu soutenu par l'auto-production et la distribution IRVE.

Enfin côté emploi les indicateurs sont souvent trompeurs : décalage très important dans le temps, confusion des difficultés d'embauche avec un accroissement des besoins réels du fait des tranches d'âge en entrée creuses face au départ en retraite (7 à 800.000 par an).

1 - EDF

PARTENARIAT

Edf est aux abonnés absents de FEDELEC mais également de toute la filière.

Cet état de fait a obligé FEDELEC à mettre EDF en demeure de son positionnement.

Ceci a abouti à un engagement imputé sur 2025 et 2026.

CNLE

Les réunions initialement prévues en avril et octobre 2025 n'ont pas eu lieu et aucune n'est prévue à ce jour.

EDF n'a pourtant pas dénoncé le protocole qu'elle a re-signé avec toutes les organisations représentatives.

Un rappel serait à faire.

CRLE :

Il n'y a eu idem aucune réunion.

Une relance par région est en cours depuis la fédération.

IZY BY EDF

Simplifie son offre en regroupant IZI confort rénovation énergétique et à la mobilité électrique. avec IZI by EDF.

<https://izi-by-edf.fr/ce-qui-change>

chauffage (pose, mise en service, maintenance), à la climatisation,

Les tentatives de recrutement continuent notamment sur les réseaux professionnels.

https://fr.linkedin.com/posts/izisolutionsdurables_5-raisons-de-rejoindre-izi-by-edf-1-activity-7447931776213114880-Rgsk

Et la communication vers le grand public :

<https://www.youtube.com/watch?v=fXvzemNBfxU>

SYNERCIEL :

Synerciel se positionne comme un acteur majeur du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour EDF. Création du guide blanc pour CEE 2026

FEDELEC a reçu une demande pour participer au téléthon du bâtiment !

SYNERCIEL annonce sa convention au futuroscope début juillet 2026.

OFFRES

Pas de nouvelle particulière en l'absence de présentation en CNME / CRLE

Aucune remontée en commission.

Le congrès sera une nouvelle occasion d'échanges.

AUTRES OPERATEURS / CONCURRENTS

La concurrence est à évaluer à plusieurs niveaux

En ce qui concerne la gestion et l'installation on peut citer notamment :

Hello Watt, Helligo, Effy, Tuco Energie et Promee.

<https://www.hellowatt.fr/avis/concurrent-izi-by-edf?srsltid=AfmBOoo828m5-DvJzyEliPFmFCcDkGIyOsdSP-LGEp2m6VjQRS7QfkNc>

CEE :

Après de grandes annonces de plans « quinquennaux » sérieux la réalité continue d'être une succession de « stop and go » au gré des difficultés de budget et des divers lobbies en compétition, dont les nôtres.

Dans le cadre des annonces gouvernementales en faveur de l'électrification, il est prévu une révision des Certificats d'économies d'énergies (CEE).

Mais les nouveautés envisagées, (en concertation jusqu'à l'été ?) suscitent l'incompréhension et seront soumis au vote dubudget (smile !)

<https://www.trm24.fr/la-revalorisation-des-cee-ne-fait-pas-que-des-heureux/>

Il convient enfin de noter que les appels de télé-opérateurs devraient être réduits à partir de cet été pour les CEE (après les CFE)... Ouf ?

2 - PROMOTELEC

Le site de PROMOTELEC a été complètement rénové et relooké.

Notons plusieurs campagnes pour sensibiliser les particuliers :

« adopte les Elec réflexes »

Web série : un électricien sensibilise « T'es pas au courant »

Podcast : Brève de Courant Newsletters : envois réguliers d'actualités et de conseils pratiques sur la sécurité électrique .

Les principales actions réalisées

- Etude Promotelec – Sociovision : "les Français prennent le virage de l'électrique"

- communication sur le baromètre ONSE 2025

Le mémento PROMOTELEC » nouveautés de la série de normes NF C-15 100 «

<https://www.instagram.com/p/DXes3b-DMcb/>

Notons la participation au livre blanc formulant des principes de conception des installations, pour le neuf et l'existant sans que la totalité des adhérents soient concertés.

Notre délégué Yves LORCH est intervenu pour que la place de FEDELEC sur le site « trouver un installateur » soit respectée.

3 - DISTRIBUTEURS DE MATERIELS ELECTRIQUES

Evolutions du marché

Voir plus haut « conjoncture »

Retour des salons SONEPAR

Nous avons rencontré la direction SONEPAR afin de mettre en place et être informés pour 2026 de leurs différentes actions notamment de leurs journées du futur en régions (avons exposé 3 en 2025 : ROUEN, TOULOUSE, AIX EN PROVENCE et DIJON

Pour 2026 notre partenariat est renouvelé et déjà bien engagé avec les salons « LES ENERGIES DU FUTUR »

<https://www.sonepar.fr/fr-fr/static/actualites/salon-energies-futur>

Nous leur avons proposé également d'être partenaire pour notre championnat des apprentis ce qu'ils ont acceptés.

La fédération soutiendra donc ce groupe qui développe un esprit de coopération avec nos TPE.

COEDIS – FEDERATION DES DISTRIBUTEURS DE MATERIEL :

Elle rappelle que la profession est un acteur de proximité essentiel de l'emploi dans les territoires avec plus de 44 000 salariés non-délocalisables et appelle les pouvoirs publics à préserver cet acquis indispensable.

Face à ces défis, la fédération prévoit de multiplier les initiatives auprès des pouvoirs publics pour simplifier et stabiliser les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique. Elle entend également travailler en étroite collaboration avec les syndicats de fabricants, distributeurs et installateurs pour défendre au mieux les intérêts du secteur.

DISTRIBUTION DIRECTE SUR INTERNET

ELECDIRECT

Semble le plus agressif sur le moment.

Ce type de site permet à des installateurs ayant de plus faible volume de trouver parfois des tarifs compétitifs.

Le revers étant l'affichage « grand public » de tarif très bas du côté des particuliers.

LAMPES DIRECT

Peut être aussi signalée. Avec la raréfaction des grossistes « spécialisées » ce type de site est utile aussi bien en ville qu'en zone rurale.

Plus généralement le développement des sites d'e-commerce et l'arrivée de l'IA dans la logistique, le transport et la livraison devrait encore baisser les coûts.

A l'image des autres produits cela pourrait permettre le maintien voire le développement des producteurs plus variés.

COOPERATIVES

Il convient d'en rappeler les avantages : même prix quelle que soit la taille des entreprises (voir la partie « FONDAMENTAUX » sur ce point.

4 - CHAUFFAGE ELECTRIQUE

De nombreux sujets ont été évoqués en commission sur cette partie.

DPE

amélioration du coefficient ELEC , voir la partie EDEN

Radiateurs électriques

Accumulation

Nous avons noté les essais avec changement de phase chez « NOIROT ».
On peut s'interroger sur les nombreux vocabulaires un peu « maison » comme « l'inertie sèche » chez ALTERNO, en fait un bon vieux « cœur fonte ».
On a même des bains d'huile à roulette tamponnés « accumulation ».

Look « chauffage central »

ECORAD : start up de reconditionnement de radiateur à eau transformée en ELEC

<https://ecoradinc.com/fr/>

<https://ecoradinc.com/fr/the-cost-effective-charm-of-electrified-radiators/>

PAC

Le reconditionnement de l'électronique et des motorisations a été évoqué.

CONSTRUCTEURS

ATALANTIC... REVENDU :

C'est le numéro un français de la pompe à chaleur. Le Groupe Atlantic a déclaré, lundi 22 décembre, être en passe d'être racheté par le groupe nippon-américain Paloma Rheem. La société vendéenne a annoncé la signature d'un accord qui prévoit une prise de participation majoritaire à son capital par la société basée à Tokyo. Cette dernière est elle-même issue du rapprochement de deux entreprises japonaises, Paloma et Fujitsu General, et de l'américaine Rheem. Voici trois questions qui se posent sur cette transaction que le gouvernement français dit surveiller attentivement.

<https://www.connaissancedesenergies.org/afp/pompes-chaleur-le-fabricant-francais-groupe-atlantic-en-passe-detre-vendu-251223>

INTUIS :

MULLER devenu INTUIS est pour le moment toujours sous le contrôle du groupe irlandais Glen Dimplex.

CHAUFFE : reconditionnement

Un site de reconditionnement est possiblement à visiter en Poitou.

Un objectif pour une prochaine réunion de commission ou statutaire.

<https://www.lemoniteur.fr/article/economie-circulaire-les-equipements-de-cvc-a-la-recherche-d-un-second-souffle.2347622>

VENTILATION - RENOVATIONS

Plusieurs problèmes ont été évoqués dans l'existant :

- les entrées d'air laissées en non hygro lors du remplacement des caissons anciens par des caissons « hygro ».
- gaines aux nombreux problèmes de passage en zone froide, coudes, étranglements...le besoin de formations y compris pour les monteurs est patent.

Une approche de fiches pratiques avec des constructeurs seraient à envisager.

PRANA :

Rénovation en double flux et connectée

Cette solution, élégante sur le papier, est citées en réunion.

Il conviendrait de la confronter aux réglementations de ventilation dans l'existant.

https://www.youtube.com/watch?v=ch5rd_ZvjDQ

<https://pranafrance.com/professionnels-des-vmc-double-flux-decentralisees/?srsltid=AfmBOorl7ZzPeu-DBkwDApPEMqwbOGAKFpiitXnmSjxPh19uz35v6ieZ>

5 - EDEN : EQUILIBRE DES ENERGIES

L'action d'EDEN se poursuit, FEDELEC y est toujours adhérente et participe à ses actions.

Un nouveau Président M. BUSSEYON succède à M. DELALONDE dont le mot d'ordre est :

« de proposer des solutions pragmatiques, réalistes et immédiates, pour concilier décarbonation, compétitivité industrielle, souveraineté énergétique et justice sociale »

Le 25 août 2025, un arrêté publié au Journal officiel a acté la révision du **coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire (Cep)**, qui passera de **2,3 à 1,9** à compter du 1er janvier 2026. Cette évolution, réclamée depuis de nombreuses années par **Équilibre des Énergies (EdEn)** et soutenue par **FEDELEC**, constitue une avancée majeure

6 - INSTALLATIONS ELECTRIQUES

ONSE (Observatoire National de la Sécurité Electrique)

Historique et constitution : voir « FONDAMENTAUX »

Comme chaque année, l'ONSE a publié son baromètre. Il donne une vision des installations électriques en France dans les logements et les parties communes des immeubles d'habitation et présente des données sur les accidents électriques et les incendies d'habitation.

ASEC (Association Sécurité Electrique et Conformité)

Son activité visait à limiter les non conformités sur les produits essentiellement appareillages.

Dissolution de l'ASEC en septembre 2025

« liée au constat que les priorités de la surveillance du marché ont évolué depuis quelques années, de la sécurité électrique vers le respect des réglementations environnementales, et que l'ASEC n'est pas l'acteur approprié pour porter ces nouveaux enjeux. »

Seul ABB semblait encore engagé pour continuer dans cette démarche.

Un contact est sans doute à prendre avec cette marque.

AFNOR

Désormais, la NF C 15-100 compte une série de 20 normes en vente sur leur site.

Voir le mémento PROMOTELEC sur ce sujet.

Une présentation a été faite au congrès 2025.

Un focus « auto-production » est prévu pour le congrès 2026.

7 - MARCHES EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE

Les développements sont importants si on en juge aux données ENEDIS et CONSUEL.

Les problèmes posés notamment en terme de sécurité sont importants et se généralisent.

KITS PRET A BRANCHER à partir de 4 à 500 euros

Un exemple cité : MATER France

<https://www.materfrance.fr/kits->

[autoconsommation?srsId=AfmBOop2iGZT1gc0h4z3ieae0zn2cIpTkG32014hQRmFZ0J8LVmx2aeV](https://www.materfrance.fr/kits-autoconsommation?srsId=AfmBOop2iGZT1gc0h4z3ieae0zn2cIpTkG32014hQRmFZ0J8LVmx2aeV)

citons également l'offre « EDF » avec des packages jusqu'à 7 kW.

Ces installations avec raccordement ont saturé le CONSUEL en 2024.

La baisse est néanmoins sensible en 2025 et s'accroît :

2024 257 000

2025 210 000

2026 180 000

On en est maintenant à la seconde main (!).

RE USE ENERGIE

<https://www.reuseenergie.com/>

Et c'est posé avec « Allo voisin » (si, si !)

BORNES DE RECHARGE

Avec près de 2,5 millions de points de recharge, dont plus de 168 000 ouverts au public sur l'ensemble du territoire, la France se hisse sur le podium des pays européens les mieux équipés pour accompagner l'essor des voitures électriques et hybrides dans le parc automobile (info mai 2025 site gouvernement).

Plusieurs industriels français participent à des travaux européens sur la recharge bidirectionnelle tant sur les sujets techniques que réglementaires afin de généraliser la technologie V2G au niveau européen dès 2026.

Le marché semble globalement en baisse avec environ 44 000 raccordements en 2025.

Un point pourra être fait avec ENEDIS et CONSUEL au congrès.

Et un rappel des bonnes pratiques (partie technique)

REPARATION – RE EMPLOI

FEDELEC milite régulièrement dans ces filières pour prévoir la mise en place de fonds de réparation pour les équipements électriques, notamment : chauffage, éclairage....

ECLAIRAGE

RAS en nouveautés signalées en commissions.

8 – AUTRES

Filière Réseaux : signalons la création de l'association FIERE / Filière Industrielle des Entreprises des Réseaux Electriques avec pour objectif de développer ce marché, essentiellement de grandes entreprises (SERCE, ENEDIS, CABLIERS...).

9 - CONSTRUCTEURS

HAGER est toujours notre partenaire de formation privilégié pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Organisme certifié Qualiopi, HAGER propose des formations adaptées pour acquérir les compétences requises et obtenir les certifications nécessaires (Niveau 1 et niveau 2 pour bornes communicantes)

LEGRAND : de nouveaux contacts se sont faits et ont abouti à la visite du showroom à Bagnolet.

ECOM : COMMERCE ET PARTENARIATS

SOMMAIRE DES ANNEXES TELECHARGEABLES

ECOM	CONSTRUCTEURS	CHAUVIN ARNOUX	Partenaire de votre performance industrielle	
		HAGER	Modernisation Electrique du stade	
		LEGRAND	Visite du Campus de Bagnolet	
ECOM	DITRIBUTEURS	COEDIS	Lancement de COEDIS IMPACT Mai 26	
		SONEPAR	Les salons du futur - retours sur 2025	
		" "	Salons 2026	
ECOM	EDF	Solaire	Solutions solaires	
		Pompe à chaleur	Evolution fiche	
ECOM	ENERGIES RENOUVELABLES	Electricité de demain	Avis de l'ADEME	
ECOM	PARTENAIRES	EDEN	Edito du nouveau président	
		" "	Parole à Brice Lalonde Président d'honneur	
		" "	Réduction du coefficient de conversion	
ECOM	PROMOTELEC	Sécurité Electrique	Chiffres	
		" "	Sécuriser une installation électrique	
		" "	Livre BLANC	
		Habitat Bas carbone	Enquête sociovision	
		Chronique		

ÉLECTRICITÉ - COMMERCE ET PARTENARIAT
--

FONDAMENTAUX

<p>Ce document présente certains fondamentaux des principaux sujets traités en commission. Il a vocation à s'enrichir lors de nos travaux. L'historique du « Fédé-Rations » n'y est pas repris en intégralité, mais reste disponible.</p>

SOMMAIRE

1	-	EDF – Partenariat institutionnel.....	
2	-	EDF – les partenariats commerciaux – ouverture des marchés	
3	-	DISTRIBUTEURS DE MATERIELS	
4	-	GROUPEMENTS D'ACHATS	
5	-	CONSTRUCTEURS DE MATERIELS	
6	-	NOUVEAUX MARCHES	
7	-	PROMOTELEC.....	
8	-	AUTRES PARTENARIATS	
9	-	COMMERCE EN LIGNE NOUVEAUX COMMERCES	

**RETROUVEZ TOUS CES FONDAMENTAUX
et les annexes sur notre site : www.fedelec.fr
Avec le FEDE-RATIONS**

5.1 – EDF : PARTENARIAT INSTITUTIONNEL

EDF le producteur (centrales) et le commercialisateur (électricité, gaz, services...)

- RTE le transporteur « haute tension »

- ERDF/ ENEDIS, le distributeur qui distribue aussi bien pour EDF que pour ses concurrents (GDF, Poweo...)

CONVENTION

Une convention d'abord triennale a été signée en 2012 puis annuelle depuis 2018.

Cela se traduit par :

- une présence partenariale au Congrès ;

- ainsi qu'au Championnat National des Apprentis ;

- et des autres supports de communication de FEDELEC

Nous notons un désengagement progressif d'EDF au fil des renouvellements.

La convention EDF/ FEDELEC reste annuelle.

Elle soutient la revue, le Congrès, le Championnat des Apprentis.

Pour 2024, nous subissons de nouveau un accompagnement en retrait.

Nous rappelons, presque désormais en « fondamentaux, que notre fédération est le seul allié du côté des installateurs et distributeurs, entièrement libre et sans contraintes des autres sources d'énergie.

Nos « collègues » d'autres organisations « d'électriciens » sont de fait sous la gouverne de groupement du bâtiment mixant le gaz ou le pétrole et de groupes de services aux collectivités incluant les concurrents directs d'EDF

FEDELEC continue de militer et soutenir les associations et actions de coopérations et de développement des usages de l'électricité notamment pour le chauffage.

Compte tenu des désengagements successifs d'EDF, nous sommes contraints de limiter nos communications vers les installateurs pour leur faire partager les opportunités des offres EDF.

CNLE : Comité National de Liaison Electricité

Ce comité regroupait les acteurs de la filière électrique:

E: EDF -D: Distributeurs de matériel électrique et électronique (dont FEDELEC tronic)-F: Fabricants et installateurs de Froid - I : Installateurs électriciens (dont FEDELEC élec)

EDF a imposé son élargissement à ses nouvelles activités (gaz) avec l'ouverture des marchés.

Il se réunit environ 2 fois par an, l'essentiel des travaux étant consacré à la communication sur les actions EDF en cours ou en projet : les offres de services EDF, les dispositifs partenariaux, les sujets d'actualité sur l'électricité et le génie climatique, l'efficacité énergétique, les CEE, la réglementation.

Les réunions se sont encore espacées et une seule a eu lieu à l'automne 2024 avec pour sujet :

- « Ambitions 2035 » : le plan stratégique du Groupe EDF

- Energie finale / énergie primaire : quelles conséquences pour les CEE ?

- « Habitat 2040 » : étude prospective EDF R&D

CRLE : Comité Régionaux de Liaison Electricité

Les comités historiques au niveau local ont été remplacés par des comités régionaux.

Les réunions en région, connaissent une fréquentation irrégulière, en théorie 2 fois par an, sur les 12 nouvelles régions administratives. Elles se tiennent après la CNLE mais depuis 2024 de plus en plus espacées.

Dans certains départements ce sont des régies qui distribuent et commercialisent. Elles ne s'alignent pas sur les grandes opérations commerciales d'EDF. Elles ont peu d'activité dans le secteur diffus, dans la chasse au « cumac » et CEE.

Cumac : unité d'économie d'énergie cumulée sur la durée de vie d'un produit, c'est la base d'un système de pénalités qui incite les commercialisateurs de l'énergie à faire faire des économies à leurs clients.

ROLES

Même et surtout si elles semblent se répéter, il convient de redire encore nos revendications

Le rôle de la CNLE est toujours à réaffirmer devant la possibilité de voir cette instance s'arrêter.

L'actualité est parfois faible et les différents participants peuvent se lasser.

Nous notons nous-mêmes un certain découragement de nos délégations.

Lorsqu'une initiative nous pose problème il n'y a pas toujours de changement ou de modération rapide par EDF. Il n'y a parfois qu'une reformulation des justifications.

Les délais sont longs pour obtenir une régulation comme par exemple l'arrêt de certaines offres qui concurrencent nos entreprises (offre travaux...).

Pourtant les actualités et « diversifications qui se succèdent nous rappellent que les dérives qui ont conduit au protocole de 1947, fondateur des comités de liaisons, ne sont pas loin.

Nous devons rappeler à tous les partenaires de la filière électrique la nécessaire coopération liée à la position plus que dominante d'EDF sur notre segment de clientèle.

Une prise de position est toujours impérieuse d'autant plus que FEDELEC représente bien tous les distributeurs finaux de matériel : installateurs et commerçants.

suite de ces fondamentaux sur le site : www.fedelec.fr

CHAPITRE
6

ÉLECTRICITÉ TECHNIQUE ET FORMATION

Préfixe numérique : ETEC

Mobilité électrique : Enedis dévoile deux études sur le comportement des particuliers et des entreprises en France



Pour la sixième année consécutive, Enedis analyse les comportements des particuliers* équipés de véhicules 100 % électriques ou hybrides rechargeables. Elle dresse également, pour la deuxième année, un état des lieux des flottes d'entreprises**, qu'elles soient déjà engagées dans l'électrification ou encore en réflexion. Ces enquêtes offrent une vision des évolutions de pratiques et des critères de satisfaction qui caractérisent l'essor de la mobilité électrique sur le territoire.



La satisfaction toujours au rendez-vous pour les utilisateurs

94 % des particuliers conducteurs de véhicules 100 % électriques se déclarent satisfaits de leur véhicule. Du côté des entreprises, le niveau de satisfaction atteint également 94 %.

Qu'ils soient particuliers ou professionnels, tous soulignent les mêmes atouts : économies à l'usage, bénéfices environnementaux et confort de conduite. Pourtant, parmi les entreprises n'ayant pas encore amorcé l'électrification de leur flotte, 91 % ne prévoient toujours pas de le faire.

L'électrique s'installe durablement dans les usages pour les trajets longs

Pour les particuliers possédant un véhicule électrique, 90 % l'utilisent comme véhicule principal (+6 points par rapport à 2024) et 65 % sont même prêts à parcourir sereinement des distances supérieures à 400 km. L'usage des véhicules 100 % électriques se révèle particulièrement régulier, avec environ 6 jours d'utilisation par semaine et un usage quotidien pour un propriétaire sur deux.



Pour les flottes d'entreprises, la distance moyenne parcourue au quotidien avec un véhicule 100 % électrique continue de progresser : elle atteint désormais 105 km, contre 69 km en 2024, soit des niveaux comparables aux véhicules thermiques (114 km/jour).

La recharge électrique se développe désormais partout

La recharge à domicile reste la norme pour les particuliers (77 %), mais les possibilités s'élargissent. La recharge sur le lieu de travail progresse : elle est désormais disponible pour un tiers des utilisateurs et constitue le mode principal pour 8 % d'entre eux (+3 points en un an). Par ailleurs, 36 % des conducteurs résidant en immeuble se rechargent sur des bornes publiques, un chiffre également en hausse (+3 points).

Du côté des entreprises, la recharge sur site se généralise : la moitié d'entre elles disposent désormais d'un point de charge par véhicule électrique. Dans 97 % des cas, la recharge sur site couvre pleinement les besoins de la flotte. Autre évolution notable : 45 % des employeurs autorisent désormais la recharge des véhicules personnels sur place, soit une progression de 12 points par rapport à 2024.

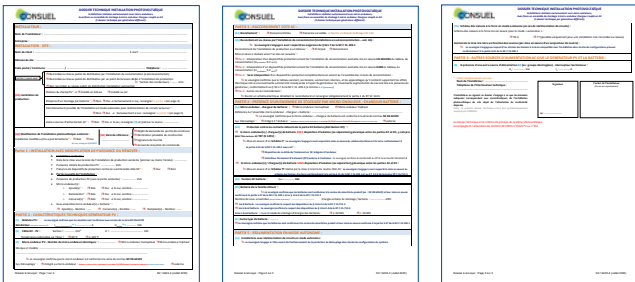


Nouvelle NF C 15-100 et autoconsommation : ne manquez pas le virage réglementaire

Pour accompagner la mise en application de la nouvelle série de normes NF C 15-100 (édition août 2024), le CONSUEL fait évoluer ses procédures. Entre la mise à jour des dossiers techniques, la gestion des cas d'autoconsommation (de 1 à 4) et la fin de la période de transition fixée au 31 mai 2026, il est important de maîtriser ces nouvelles exigences pour éviter tout retard de traitement de vos Attestations de Conformité.

Sur le site du CONSUEL, vous découvrirez des outils concrets pour sécuriser vos chantiers :

- Les **nouveaux dossiers techniques** avec une ergonomie simplifiée et des aides au remplissage pas à pas.
- Un **guide complet** pour bien renseigner la version de la norme applicable et identifier le cas de raccordement de votre installation.
- Des **schémas de principe et conseils pratiques** pour intégrer les nouvelles technologies (batteries résidentielles, onduleurs chargeurs) tout en garantissant un niveau de sécurité maximal à vos clients.



Consultez l'article complet et téléchargez vos nouveaux dossiers techniques sur le site du CONSUEL : <https://actualites.consuel.com/installations-autoconsommation/>

NF C 15-100 : Une réforme en marche. Bilan et perspectives après trois mois d'application

Depuis le 1er septembre 2025, la nouvelle série de normes NF C 15-100 est officiellement applicable pour toutes les installations électriques neuves ou rénovées en France. Cette réforme, attendue depuis des années, vise à renforcer la sécurité, l'efficacité énergétique et l'adaptation aux nouvelles technologies. Après trois mois d'application, quel bilan peut-on dresser ? Quels sont les défis rencontrés par les professionnels, et quelles sont les bonnes pratiques à retenir ?



Une réforme ambitieuse pour des installations plus sûres

La nouvelle NF C 15-100, publiée en août 2024, marque un tournant dans le domaine des installations électriques. Elle se compose désormais de 21 normes indépendantes, couvrant tous les aspects de la sécurité, de la performance et de l'efficacité énergétique. Son objectif principal : renforcer la protection des personnes et des biens, tout en s'adaptant aux évolutions technologiques, comme les bornes de recharge pour véhicules électriques ou les systèmes d'autoconsommation.

Domaines d'application :

- Bâtiments d'habitation, tertiaires, ERP, industriels, infrastructures de recharge (IRVE), etc.
- Installations neuves, rénovations totales ou partielles, et modifications structurelles.

Calendrier clé :

- 1er septembre 2025 : Entrée en vigueur obligatoire.
- Période transitoire jusqu'au 31 mai 2026 : Utilisation possible des anciennes versions de dossiers techniques, sous conditions.

Les principaux changements et leurs impacts

Sécurité renforcée

- **Protection contre les surtensions et la foudre** : La norme impose désormais des dispositifs de protection adaptés, réduisant les risques liés aux perturbations électriques.
- **Choix des câbles** : Les câbles R2V ne sont plus autorisés pour certains usages, afin de limiter la propagation du feu et des fumées.
- **Dimensionnement des installations** : Nouvelle méthode de calcul de l'intensité admissible, plus restrictive, entraînant parfois une augmentation de la section des câbles.

Adaptation aux nouvelles technologies

- **Infrastructures de recharge (IRVE)** : Intégration de règles spécifiques pour les bornes de recharge, garantissant sécurité et compatibilité.
- **Efficacité énergétique** : La norme encourage la réduction des pertes d'énergie et l'optimisation de la consommation.

Simplification et modularité

- La norme est désormais structurée en 21 textes indépendants, facilitant son application et son adaptation aux différents types de chantiers.

Retours du terrain : défis et bonnes pratiques

Défis rencontrés

- **Adaptation des professionnels** : Certains électriciens et bureaux d'études ont dû se former rapidement aux nouvelles exigences, notamment pour les installations de production et les IRVE. Des retards dans le traitement des attestations de conformité ont été signalés, en raison d'erreurs de déclaration ou de méconnaissance des nouvelles règles.
- **Complexité des dossiers techniques** : La période transitoire permet encore l'utilisation des anciennes versions, mais elle nécessite une vigilance accrue pour éviter les incohérences.

Bonnes pratiques

- **Formation continue** : Le CONSUEL et Apave proposent des formations dédiées pour accompagner les professionnels dans la maîtrise des nouvelles dispositions consuel.com.
- **Vérification systématique** : Les attestations de conformité doivent désormais préciser explicitement la version de la norme applicable, afin d'éviter tout rejet ou retard actualités.consuel.com.
- **Collaboration avec les organismes de contrôle** : Les professionnels sont encouragés à travailler en étroite collaboration avec des organismes accrédités (comme Apave ou Promotelec) pour garantir la conformité de leurs installations.

Pour aller plus loin, consultez notre article complet pour un bilan détaillé et des ressources utiles : <https://www.fedelec.fr/nf-c-15-100-point-detape-sur-la-reforme-en-decembre-2025/>

Championnat Nationale des Apprentis FEDELEC : Une rencontre inspirante entre professionnels et apprentis

Chaque année scolaire, le Championnat FEDELEC offre une plateforme unique de rencontre entre la filière électricité/électronique et le monde de l'enseignement, réunissant les professionnels d'aujourd'hui et ceux de demain. Cette année encore, l'événement a été un franc succès, se tenant le 4 juillet 2025 à la Maison de l'Artisanat de CMA France.

Le principe du Championnat

Le principe du Championnat FEDELEC est à la fois simple et stimulant : accompagner des apprentis en électricité et électrotechnique tout au long de l'année scolaire. Les participants doivent soumettre un dossier de sélection, répondant à des questions variées posées par les organisateurs et les partenaires du championnat. Ces questions couvrent un large éventail de sujets, allant des normes et règlements à la technique et aux organismes de la filière. Pour obtenir des points supplémentaires, les équipes peuvent également soumettre un mini-projet technique correspondant à un chantier plausible, assorti d'un devis. En juin, un jury examine les dossiers et sélectionne 12 équipes finalistes. Lors de la finale, ces équipes s'affrontent dans des séries de quiz liés à l'électricité, l'électronique et à la culture générale.



ME FORMER POUR : AMÉLIORER MES COMPÉTENCES, EN ACQUÉRIR DE NOUVELLES, DÉVELOPPER DES TECHNIQUES SPÉCIFIQUES...



GRÂCE AU FINANCEMENT DU FAFCEA

Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale

POURQUOI ME FORMER ?

Pour favoriser mon évolution professionnelle, développer mon activité, assurer l'avenir de mon entreprise...

JE COTISE OÙ ?

Chaque année, je contribue via mon URSSAF à la formation professionnelle continue. Le FAFCEA participe ensuite financièrement à mon projet de formation.

POUR QUI ?

Les chefs d'entreprises, les conjoints collaborateurs/associés et les membres auxiliaires de la famille qui exercent une activité artisanale et qui ne sont pas salariés.

COMMENT ME FORMER ?

Si mon entreprise est à jour de sa contribution, je peux demander une prise en charge financière de ma formation :

1. J'évalue mon besoin
2. Je définis ma formation
3. Je constitue mon dossier (seul ou avec l'aide de mon Organisation Professionnelle)
4. Je dépose ma demande complète pour étude via le portail en ligne avant le début de ma formation
5. Je suis ma formation
6. Je complète mon dossier en ligne
7. Je reçois la participation financière du FAFCEA
8. J'évalue ma formation



Chapitre 6

ELECTRICITE : TECHNIQUE ET FORMATION

Actualités

1 - ENEDIS / SEQUELEC

COOPERATIONS

La convention entre ENEDIS et FEDELEC a bien été renouvelée pour 2026.

Pierre PRAMAYON supervise et nous bénéficions de l'attention et de la présence de M. RIBEIRO Carlos.

Nous avons proposé à nouveau une intervention d'ENEDIS cette année à notre congrès et espérons qu'ils seront à nos cotés

COLONNES MONTANTES

RAS cette année en dehors des rappels par la C15.100 « relookée ».

LINKY

Fraude au compteur électrique :

Mardi 8 juillet 2025, Enedis a déployé une opération d'envergure sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Dans la majorité des cas de fraude avérée, les techniciens d'Enedis ont constaté des dérivations illégales et extrêmement dangereuses sur les installations électrique destinées à contourner le compteur. Le compteur Linky grâce à ses capacités de remontées d'alertes, constitue un outil précieux dans ce dispositif.

Enedis déploie la réforme des heures pleines / heures creuses à partir du 1^{er} novembre 2025. Cette évolution vise à ajuster les plages horaires de consommation d'électricité aux nouveaux enjeux du mix énergétique, en particulier lorsque les panneaux solaires produisent le plus d'électricité, ainsi qu'aux nouvelles habitudes des consommateurs tels que les usages programmables et le télétravail

LINKY 2 : remettre communiqué paru dans revue et origine.

Couleur des Linky à expliciter.

COMITE SEQUELEC (Sécurité et Qualité dans l'utilisation de l'électricité).

Les travaux continuent et sont toujours utiles.

Certains travaux sont parfois en attente d'éléments de normalisation.

Le tableau des mises à jour est à mettre en avant sur notre site.

.../...

Il y aura un QR CODE avec les mises à jour

Merci à Albert SARAGA et Yves ALLAINGUILLAUME, nos délégués nationaux et à nos délégués locaux.

SECURITE

Rappelons que notre convention avec ENEDIS comprend un volet sécurité.

MOBILITE ELECTRIQUE

ENQUETE COMPORTEMENTALE (octobre 2025) par ENEDIS auprès des possesseurs de véhicules électriques

Enedis dévoile deux études sur le comportement des particuliers et des entreprises en France. Pour la sixième année consécutive, Enedis analyse les comportements des particuliers* équipés de véhicules 100 % électriques ou hybrides rechargeables. Elle dresse également, pour la deuxième année, un état des lieux des flottes d'entreprises**, qu'elles soient déjà engagées dans l'électrification ou encore en réflexion.

Ces enquêtes offrent une vision des évolutions de pratiques et des critères de satisfaction qui caractérisent l'essor de la mobilité électrique sur le territoire.

<https://www.enedis.fr/presse/mobilite-electrique-enedis-devoile-deux-etudes-sur-le-comportement-des-particuliers-et-des>

2 - REGLEMENTATIONS

CABLES

Nous avons constaté la remontée de réels problèmes suite à la mise en application de la réglementation sur les câbles sans halogène dans les ERP ERT.

Nous avons communiqué ainsi que les distributeurs très en avant.

Mais il y a sans doute trop de décalage ensuite par rapport aux dates effectives.

Nous avons ensuite relayé immédiatement ces difficultés.

Il faudra procéder à des rappels à court terme pour l'avenir.

(VOIR Revue Digitale 25-11)

- **Câblage ERP 2026** : Euroclasses & CR1-C1 — [Consulter la note](#)

RE2020

En 2025, la RE devient plus stricte, avec des seuils réduits pour les émissions de carbone et des exigences accrues en matière d'efficacité énergétique.

Nous continuons à construire et défendre nos propositions avec EDEN (voir partie COMMERCE)

RGE - IRVE

La dénonciation de FEDELEC des officines de formation et de labellisation est toujours valide.

Rappelons notre demande de contrôles effectifs et des primes sans autres contraintes comme les vraies solutions chauffage et installation éprouvées par le passé.

<https://www.tucoenergie.fr/blog/simplification-rge>

IRVE

Rappelons les évolutions qui découlent de nouveautés de la C15.100 par exemple pour les protections différentielles mais aussi la protection contre la foudre dans certains cas.

- **Bornes IRVE** : pilotage & protections Type B — [Consulter la note](#)

3 - QUALIFICATIONS

QUALIFELEC

Parmi les actualités nous pourrions citer :

- un agrément ministériel

- un Essor des qualifications énergies renouvelables
- un anniversaire au printemps 2025 : 70 ANS

La dématérialisation des dossiers :

Le dossier de demande de qualification IRVE se remplit dorénavant directement en ligne dans l'espace client.

Nouveautés : Maîtrises

- Responsabilité Sociétale des Entreprises – RSE
- CyberBat - CYB

Des reconnaissances simples, concrètes et utiles des pratiques responsables et des engagements cybersécurité, pensées pour les professionnels électriciens. Ces maîtrises sont réservées aux entreprises déjà qualifiées.

Des réunions à distance pour les comités :

Les comités de qualification se réunissent de plus en plus en distanciel.

Communication :

Nous avons constaté à regret l'espace des communications électroniques régulières de QUALIFELEC.

En revanche, l'organisme a conçu des tutoriels sur sa chaine Youtube à mettre en avant : <https://www.youtube.com/@qualifelec6446>

Quelle démarche pour la qualification Solaire Photovoltaïque avec le RGE ? - Qualifelec Pros <https://pros.qualifelec.fr/page/tuto-video-demarche-spv-rge>

Merci à Daniel HUCHER et à tous nos délégués en région pour leurs implications.

4 - GUIDES et SUPPORTS

Signalons ici aussi le nouveau guide PROMOTELEC sur la C15.100.

FIBRES : voir plus loin

5 – CONSUEL

L'activité du CONSUEL a été toujours tendue début 2025 mais avec une phase de reflux à partir de l'automne.

La surchauffe IRVE et autoproduction sont en retrait assez net. Sans doute avec la modification des aides.

La construction neuve et la rénovation sont toujours basses à très basses.

Après une certaine tension, les effectifs pourraient être à nouveau disponibles. Une reprise des actions de formation est attendue voir constatée.

FORUM en 2025.

Cette manifestation a été de nouveau organisée en fin d'année.

Les statistiques de sécurité ne sont malheureusement pas disponibles cette année.

6 – CONNECTIVITES

FIBRE :

L'année 2025 a vu une mobilisation , dont celle de FEDELEC pour la mise en avant des guides OBJECTIF FIBRE et surtout sur le passage au support en application.

<https://evenium.events/d5tdcrhj>

7 - FORMATION PREMIERE

Comme chaque année nous rappelons que de très nombreux adhérents et délégués FEDELEC participent toujours au niveau local à différents jurys ou commissions dans les centres de formation en Electricité.

Notre métier a toujours « la cote » auprès des organismes chargés de former les entrants.

La filière doit recruter 43 000 personnes en 6 ans sur ses métiers « coeurs » .

Lancé en 2023 dans le cadre d'un partenariat entre Enedis, RTE et les organisations professionnelles du secteur FNTP, SERCE, SNER, GIMELEC, SYCABEL, le programme des « Ecoles des réseaux pour la transition énergétique » vise notamment à renforcer l'attractivité des formations et des métiers de la filière.

Aujourd'hui, le programme rassemble plus de 150 lycées en Bac Pro MELEC et BTS électrotechnique, offrant des formations professionnalisantes orientées vers les métiers des « réseaux électriques » partout en France avec :

- 30% de contenus spécialisés dédiés aux métiers de la filière ;
- 18 semaines de stage dans les entreprises partenaires ;
- Des visites sur le terrain et des rencontres avec des professionnels ;
- Des interventions de salariés volontaires en classe.

Par ailleurs, le programme vise également à développer des formations professionnelles pour favoriser la reconversion et la réinsertion vers les métiers de la filière en partenariat avec France Travail et des organismes de formation.

CHAMPIONNAT DES APPRENTIS

Début juillet 2025 FEDELEC et ses partenaires fondateurs : APCMA et PROMOTELEC-CONSUEL ont eu le plaisir de recevoir les apprentis pour la 33^{ème} année.

25 à 30 équipes des 120 CFA, de 4 apprentis et un professeur, participent chaque année à la qualification. 9 à 15 équipes sont retenues pour la finale à Paris avec une visite chez ENEDIS ;

La remise des prix aux 3 équipes gagnantes se fait à la CMA France à Paris.

8 - FORMATION CONTINUE

Seules les formations pour l'habilitation électrique, l'IRVE et les fluides frigo-gènes restent à un niveau détectable.

Pour la formation photovoltaïque les distributeurs ont leurs réseaux.

Signalons les formations HAGER et LEGRAND sur les protocoles de gestion des bâtiments.

CONSTRUCTYS

Opérateur de compétences de la Construction au service des entreprises et salariés du Bâtiment.
Conditions de participation 2026 : développement de compétences :

- Cout pédagogique horaire : plafond 24€ / heure stagiaire dans la limite de 1200H/stagiaire pour les actions qualifiantes et 300h pour les non qualifiantes.

FAF CEA : pour chef d'entreprises (voir partie INTERPRO)

Evolution à partir de juillet 2026 : les organismes de formation devraient être QUALIOPI.

9 - ÉCO RESPONSABILITÉ

Voir partie INTERPRO

Cette année encore FEDELEC souhaite qu'une filière « réparation » se mette aussi en place pour les produits « ELEC », notamment luminaires et chauffage.

BATTERIES

Nous avons pu établir des contacts avec BATRIBOX suite à ses évolutions pro actives.

Merci à ECOLOGIC pour sa présence avec eux en commission.

Signalons également qu'ECOSYSTEM obtient au 18/08/2025 l'agrément des Pouvoirs publics pour la gestion des batteries usagées sur les 5 catégories définies par le règlement européen.

Plusieurs points ont été évoqués à reprendre en INTERPRO et ensuite pour les développer au profit de nos TPE :

- danger des mauvais chargeurs
- cas des chutes (casse de séparateur interne...).
- cartographie des points de collecte.
- distinction des types de batterie et tri.
- déchèteries gratuites et payantes

Un gros travail vers les professionnels semble urgent pour aboutir à un stockage avec un bon niveau de sécurité.

De même il convient de détailler et faire connaître les solutions de collecte des différents ECO ORGANISMES.

(solution carton, poids moins de 250kg avec enlèvement 1 fois par an / palette 250 kg / déchèteries.)

ETEC : TECHNIQUE ET FORMATION

SOMMAIRE DES ANNEXES TELECHARGEABLES

ETEC	CONSUEL	infos	infoconsuel Mars 2026
		Forum	Forum CONSUEL 2025
		Norme C15-100	Impacts de la nouvelle norme
ETEC	ECO RESPONSABILITE	Eco organisme batiment	ballon eau chaude : neutraliser gaz polluant
		Déchets piles, batteries	anticiper la réglementation BATRIBOX ECOLOGIC
ETEC	ENEDIS	LINKY	Fraude au compteur
		MOBILITE ELECTRIQUE	Comportement des Français
		FIERE	Création
		Heures creuses	Mise en œuvre de la réforme
		Sécurité techniciens	Mise en œuvre de robost d'intervention
		SEQUELEC	Fiche 21 Pompe à chaleur
		Transition Ecologique	Observatoire français sur 3 ans
		" "	Data center quelle consommation d'électricité
ETEC	FORMATION PREMIERE	Championnat	Retour 33ème édition (été 2025)
ETEC	FORMATION CONTINUE	Planning	Stages perfectionnement
ETEC	MATERIELS	CABLES	Guide SYCABEL
EtEC	QUALIFICATIONS	Nouveautés	Maitrise CYBERBAT Maitrise RSE
ETEC	REGLEMENTATION	Norme EN 549	Protection découplage onduleurs
		Système de régulation	Classification par GIFAM
		Cables	Nouvelle réglementation IRP et IGH
ETEC	RVDI	Fibre	Raccordement complexe
ETEC	SECURITE	OPPBTP	Prévention des risques

ELECTRICITE – TECHNIQUE, RVDI, FORMATION

FONDAMENTAUX

Ce document présente certains fondamentaux des principaux sujets traités en commission.
Il a vocation à s'enrichir lors de nos travaux.
L'historique du « Fédé-Rations » n'y est pas repris en intégralité, mais reste disponible.

SOMMAIRE

Pagination

1	-	ENEDIS - SEQUELEC.....	
2	-	SECURITE ELECTRIQUE.....	
3	-	AFNOR – NORMES – REGLEMENTS.....	
4	-	CONSUEL.....	
5	-	QUALIFICATIONS - CERTIFICATIONS.....	
6	-	RVDI – FIBRE OPTIQUE.....	
7	-	MATERIELS.....	
8	-	INDUSTRIE TERTIAIRE – E.R.P. – E. R. T.....	
9	-	FORMATION INITIALE EN ELECTRICITE.....	
10	-	FORMATION CONTINUE EN ELECTRICITE.....	

**RETROUVEZ TOUS CES FONDAMENTAUX
et les annexes sur notre site : www.fedelec.fr
Avec le FEDE-RATIONS**

SEQUELEC Comité national

SEQUELEC (Sécurité, Qualité, développement des usages de l'ELECTricité) a été créé en 1992 au travers d'un protocole entre les OPI et EDF.

À cette époque, il a paru opportun d'organiser cette instance, pour extraire les thèmes techniques des CNLE et CLLE (comités traitant en priorité des sujets institutionnels et commerciaux).

Ce Comité est tombé en sommeil en 1998, quand les thèmes à la source de sa création ont été épuisés.

A partir de 2002, la scission d'EDF en deux structures distinctes « commercialisateur » et « distributeur », l'émergence de sujets techniques de plus en plus nombreux en CNLE et CLLE ont ravivé le besoin de faire ressurgir de comité national et ses structures locales.

FEDELEC a alors milité pour rappeler à tous l'existence et les principes de cette instance. À force de conviction nous avons obtenu sa remise en route.

SEQUELEC était composé à l'origine de :

- EDF Réseau de Distribution, devenu ERDF puis ENEDIS
- Les OPI (FEDELEC, la FFIE, l'UNA3E-CAPEB et le SERCE),

Se sont greffés

- La FNCCR (collectivités concédantes et régies),
- CONSUEL.

Son objectif est de :

- renforcer les liens entre le distributeur et les installateurs en vue d'améliorer la sécurité pour les intervenants, les utilisateurs et le public ;
- promouvoir les solutions faisant progresser le niveau de qualité de la fourniture ;
- harmoniser les procédures sur l'ensemble du territoire ;
- contribuer à la satisfaction du client.

Il intervient sur tous les sujets concernant :

- les installations électriques d'EDF-Réseau de Distribution ;
- les installations électriques alimentées par EDF-Réseau de Distribution.

Il est formé de :

- un comité national qui règle les problèmes des domaines concernés et élabore des supports de communication sous la forme de fiches et de guides pratiques ;
- de comités locaux (où siègent des délégués FEDELEC) qui commentent les informations et les supports de communication adressés par le national, traitent les problèmes locaux et font remonter les questions d'ordre national.

Ce n'est pas un organisme avec une entité juridique mais une instance de concertation.

La participation de QUALIFELEC est en cours d'examen.

Le Comité national recense différents thèmes à traiter.

L'essentiel de son travail consiste à réaliser des fiches pratiques concernant l'interface entre la norme C14-100 et C15-100 par exemple :

- disjoncteur de branchement différentiel
- raccordement du Tarif Jaune
- protection des installations BT contre les surtensions d'origine atmosphérique
- branchement électrique provisoire (chantiers, foire...)

Des fiches Séquelec ont précisé par écrit les protocoles d'intervention ce qui devrait contribuer à améliorer et homogénéiser peu à peu les procédures locales.

Les procédures de raccordements sont toujours source de tension.

Certaines sont en vigueur, d'autres sont à actualiser et de nouvelles peuvent être créées selon les besoins exprimés.

Il existe des « Fiches » et des « Guides ».

L'actualité impose toujours de remettre à jour certaines fiches existantes :

Voir annexe "fiches Séquelec"

Nouvelles fiches à créer :

Nos délégués sont à votre disposition pour recenser les nouveaux besoins.

Internet de SEQUELEC : DOCUMENTS TELECHARGEABLES

Pour répondre aux questions que les professionnels se posent régulièrement sur les raccordements, nous signalons le site ENEDIS.FR. Une application pour les mobiles est également développée et téléchargeable.

C'est un outil très utile qui permet aux professionnels d'accéder à tout ce qui concerne, par exemple, la demande de raccordement.

Réunions SEQUELEC locales

Les réunions régionales sont très suivies...quand elles sont organisées. .

FEDELEC rappelle à ses élus qu'il est important qu'ils restent très présents et très actifs dans ce circuit d'information des collègues, adhérents ou non.

Il faut que nos collègues de FEDELEC puissent recevoir la meilleure information. C'est une condition essentielle pour l'avenir de nos organisations.

En 2024 de nombreuses thématiques sont abordées : nouveau plan de tension, projet de simplification des IPS, guides GP.

suite de ces fondamentaux sur le site : www.fedelec.fr



Les partenaires officiels



AG2R LA MONDIALE



ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

ecosystem
recycler c'est protéger

Garance
L'épargne qui résonne avec vous

EcoLogic

Les partenaires associés

ASWO
Excellence in After-Sales Services

CHAUVIN ARNOUX
CHAUVIN ARNOUX GROUP

coedis
Fédération des Distributeurs
d'Équipements et Solutions
Électriques, Génie Climatique & Sanitaires

CONSUEL
Innovons pour la sécurité électrique

Ei Electronics®
fire + gas detection

hager

MAAF
PRO

Association
Promotelec



FEDELEC

PROFESSION ELECTRICIEN ELECTRONICIEN

adhérente

affiliée

cnams
FABRICATION & SERVICES

U2P union
des entreprises
de proximité